

Dossier n° 5 :

La démocratie en péril ?

La crise de la représentation, la montée des populismes ou encore la reconfiguration des rapports entre État et marché participent d'une profonde déstabilisation des fondements politiques des sociétés occidentales contemporaines : un certain nombre de phénomènes auxquels elles sont confrontées participe ainsi d'un affaiblissement de leur conformité aux grands principes associés à la « démocratie ».

Anne-Sophie Decroes

David Descamps

Agathe Foudi

La France ne fait pas exception à ces évolutions. La politique sécuritaire déployée après les attentats de 2015 a contribué à fragiliser certains droits fondamentaux, en faisant basculer dans le droit commun des dispositifs – perquisitions administratives et assignations à résidence notamment – initialement liés à l'état d'exception que le pays connaissait alors. Par la suite, les mouvements sociaux qui se sont déroulés dans le pays (mobilisations contre la Loi Travail, Gilets jaunes, lutte contre la réforme des retraites) ont été le théâtre d'atteintes évidentes à la liberté de manifestation, avec un niveau de répression policière et judiciaire rarement égalé dans l'histoire des mobilisations sociales (Douillard-Lefèvre, 2016 ; Codaccioni, 2019 ; Rocher, 2020 ; Guérinet et Bonneau, 2021 ; Kempf, 2022).

Cette fragilisation des droits et libertés se double par ailleurs d'évolutions sociales qui affectent le caractère démocratique de notre régime politique. La capacité désormais avérée de l'élite à s'exonérer des impôts nécessaires à la solidarité nationale introduit en effet une dégressivité fiscale contraire au principe d'égalité devant la charge publique (Saez et Zucman, 2020) et traduit la réinstallation de privilèges qui, s'ils ne sont plus « de droit », existent bien « de fait ». Le renforcement des inégalités économiques qui en découle nuit à l'idée d'un traitement social équitable et met à mal l'égalisation des conditions qui constitue le propre des sociétés démocratiques (Tocqueville, 1835-1840). Enfin, bien qu'elle ne rompe pas le principe formel d'égalité des droits, l'appropriation conjointe par quelques-uns des ressources économiques et des positions de pouvoir nourrit des formes renouvelées d'oligarchisation (Gilens et Page, 2014 ; Cagé, 2018). Progressivement, notre régime semble ainsi basculer vers une forme de ploutocratie que renforce encore l'éloignement des membres des classes populaires des formes conventionnelles de la participation politique (Peugny, 2017).

Au regard de ces évolutions, le présent dossier de RessourSES a pour objectif d'éclairer les conditions sociales, économiques et politiques qui contribuent à l'affaiblissement démocratique de notre société. Quels processus, acteurs et moyens participent de sa dé-démocratisation ?

Tolérer l'autoritaire, adhérer à l'approfondissement sécuritaire

Bien que les « dynamiques des tournants autoritaires » (Collombon et Mathieu, 2021) soient variées, elles reposent souvent sur l'émergence progressive de déséquilibres dans la répartition des pouvoirs, et en particulier sur l'affaiblissement des institutions chargées d'exercer un contre-pouvoir (Fontaine, 2023). Sur cet aspect, il faut néanmoins distinguer le rôle qui leur est formellement dévolu et la possibilité qu'elles le remplissent effectivement. Si l'on tend en effet souvent à associer les systèmes démocratiques à la seule existence d'institutions chargées d'assurer la protection des droits et libertés dont bénéficient les citoyens et citoyennes, l'ouvrage de Stéphanie Hennette Vauchez et d'Antoine Vauchez, *Des juges bien trop sages. Qui protège encore nos libertés ?*, recensé dans ce dossier par David Descamps et Agathe Foudi, invite à penser que leur présence

n'est pas une garantie de démocratie. Les auteurs de cet ouvrage montrent ainsi très bien que, si le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État ont modéré les atteintes les plus manifestes aux droits et libertés des populations, la culture d'État qui anime les juges du Palais-Royal et les relations qu'ils entretiennent avec les gouvernants les ont tout de même conduits à accompagner des politiques réformatrices favorables à un certain déclin démocratique.

Toutefois, le caractère démocratique d'une société tenant surtout à sa capacité à offrir à ses citoyens un ensemble de droits et de libertés fondamentales, c'est d'abord leur restriction objective qui nourrit l'affaiblissement démocratique. Aussi, même si l'on fait souvent valoir que « la sécurité est la première des libertés » (pour une critique de cette position, voir : Madurand, 2018), l'usage de nouvelles technologies à des fins de surveillance, de contrôle social (Rocher, 2020 ; Douillard-Lefèvre, 2021) et l'extension de « répertoires d'action répressifs » (Cormier et Erdinç, 2020) sont autant de phénomènes qui témoignent d'un tournant sécuritaire difficilement compatible avec une extension démocratique. Une analyse rigoureuse des ressorts de la dé-démocratisation de notre société nécessite donc de ne pas éluder les facteurs favorisant une demande sociale accrue en matière de sécurité et le succès des partis qui prônent une telle politique. La recension réalisée par Martin Siloret de l'ouvrage de Safia Dahani, Estelle Delaine, Félicien Faury et Guillaume Letourneur (dir.), *Sociologie politique du Rassemblement national* pointe à ce sujet la grande variété des processus qui conduisent au vote pour le parti de la « préférence nationale ». Le succès RN doit ainsi beaucoup au fait qu'il constitue une « entreprise politique *clivante* » (p. 60) : la stigmatisation d'autrui, au cœur de son discours, peut servir en effet des stratégies de distinction parmi les membres des classes populaires. Et, tout en favorisant l'exclusion symbolique d'une frange de la population, représenter pour une autre un vecteur de sociabilité.

Discours de haine et consensus lénifiant : une double menace pour la démocratie

L'érosion démocratique est certainement inséparable des discours tenus dans le champ politique par les agents qui y prennent part : journalistes, commentateurs experts et personnalités politiques. Elle passe en particulier par l'usage de formules qui offrent une vision catastrophiste de la société – « nous sommes en guerre », « l'effondrement est imminent », « nous sommes assiégés », « la guerre civile est à nos portes » – et légitiment l'installation de mesures politiques liberticides. Sur cet aspect, deux contributions du dossier s'attachent à montrer comment certains acteurs du débat public participent activement au développement de représentations sociales favorables aux régimes autoritaires. Ainsi, l'article de Périne Schir vise à démonter la construction argumentative mobilisée par Alain Finkielkraut dans *L'Identité malheureuse*. L'autrice montre ici que, par l'usage d'une diversité de dispositifs discursifs (multiplication d'indices suggestifs, dramatisation des événements, recours au fait divers ou à des références produisant un effet d'autorité), celui-ci contribue à diffuser une lecture du monde social qui tend à valider l'existence de conflits civilisationnels difficilement compatibles avec les principes humanistes associés à l'idéal démocratique. L'interview que nous a accordée Cédric Passard va dans le même sens. Selon lui, la dynamique de (dé-)démocratisation des sociétés est travaillée par la parole politique. Spécialiste de l'étude des pamphlétaires (c'est l'objet de sa thèse de science politique : Passard, 2013), Cédric Passard défend le caractère très ambivalent de leur discours. Par leur ton polémique et des positions souvent décalées par rapport à celles des dominants du champ politique, ceux-ci ont contribué à leur manière à l'extension du dicible dans l'espace public. Pour autant, ce discours a également ouvert la brèche à des évolutions anti-démocratiques puisque l'usage de la liberté d'expression dont les pamphlétaires ont fait preuve leur a parfois servi à véhiculer des idéologies haineuses.

Si l'érosion démocratique est parfois portée par le développement de discours de haine (Noiriel, 2021 ; Monnier *et al.*, 2021 ; Bouron, 2025), elle s'appuie assez largement aussi sur les discours et phénomènes qui véhiculent l'idée d'une impuissance du politique et/ou qui contribuent à son effacement. Dans de nombreuses sphères d'activités politiques, la technicisation des problèmes abordés permet en effet de dépolitiser les débats. En faisant passer pour de simples choix techniques les projets qu'ils défendent, les dominants du champ politique font fréquemment obstacle à la controverse nécessaire au pluralisme. À partir de l'analyse des formes prises par la vie politique dans deux petites communes rurales du Nord de la France, Théodore Ambassa défend ainsi la thèse d'une érosion démocratique liée à la recherche effrénée de consensus : dans ces territoires marqués par une forte interconnaissance, l'importance donnée à l'harmonie des relations sociales débouche en effet sur une démocratie locale appauvrie par la disqualification du désaccord et la disparition de toute forme visible de conflictualité.

Le discours sous influence et le contrôle des représentations sociales

L'affaiblissement des régimes démocratiques apparaît, enfin, inséparable de mécanismes visant à maîtriser les contours du dicible dans l'espace public. Comme l'univers dystopique créé par Georges Orwell dans 1984 invite à le penser, les limitations portées au vocabulaire critique sont un moyen de réduire les canaux de contestation des politiques adoptées. Dans notre société, les tentatives de disqualification ou de mise à l'écart de certaines expressions – « violences policières », « racisme d'État », « islamophobie », etc. – comme la dénonciation de certaines opérations intellectuelles indispensables pour appréhender des phénomènes sociaux – « Expliquer le jihadisme, c'est déjà vouloir un peu excuser » (Manuel Valls) – participent de ce processus (Lahire, 2016 ; Roché, 2019, p. 159-169 ; Asal, 2020, p. 175).

Mais l'épuisement du débat démocratique ne saurait se réduire aux seules tentatives de réduction du pensable. En analysant la diffusion des récits sécuritaires sur la ville de Nantes et leurs effets, l'article de Clément Barailla, Margot Medkour, Victoria Pressigout, Basile Rousseau et Alice Jamin révèle l'existence d'une grande diversité de vecteurs susceptibles de modifier les frontières du dicible et, par là, d'orienter les représentations de la population vers des formes plus adaptées aux régimes autoritaires : soulignant que l'imposition de la question sécuritaire nantaise dans l'espace public a été « préparée » par une pluralité d'acteurs, puis mise à l'agenda politique suite à une séquence événementielle et médiatique atypique, l'article défend que l'installation d'un récit hégémonique sur cette question est finalement le produit d'une « chaîne narrative » complexe. Cet article rappelle notamment que l'érosion démocratique peut se jouer au sein des comités de rédaction, avec la capacité (ou l'incapacité) des collectifs journalistiques à préserver le code déontologique de leur métier.

Parce qu'elle restreint la possibilité de contrôle politique du peuple par simple emprise doxique et contribue à la qualité des débats politiques, la diffusion des savoirs scientifiques constitue un soutien important à la vitalité démocratique des sociétés. Partant, pour objectiver les processus de dé-démocratisation, il est important de mettre au jour ce qui participe de la dévaluation des savoirs scientifiques et de leur ravalement au rang de savoirs communs. Sur ce point, les analyses de Périne Schir et de Cédric Passard se recoupent très largement et permettent de comprendre la manière dont les doxosophes y participent : plutôt que de reconnaître la complexité du monde social, ceux-ci s'emploient, par le biais de pratiques d'écriture spécifiques, à en produire une vision tronquée, voire déformée. Surtout, le discours qu'ils proposent n'est pas avancé comme hypothétique, partiellement valable, ou grossissant certains traits du réel à des fins heuristiques (Weber, 1992, p. 181) : il s'agit bien au contraire d'un discours totalisant dans sa prétention explicative, imposant une lecture causale univoque, ruinant toute possibilité de débat.

Souvent négligée, l'éducation scolaire joue également un rôle fondamental dans le degré de conformation d'une société à l'idéal démocratique en ce qu'elle participe plus ou moins efficacement à la construction chez les citoyens et citoyennes de leur capacité à former un jugement politique et à l'exprimer. Partant, la capacité des gouvernants à influencer le contenu des programmes politiquement « sensibles » (Raulin, 2006 ; David, 2012 ; Legris, 2014) et à imposer aux enseignants et enseignantes la transmission de représentations qui servent leurs objectifs sont certainement des indicateurs clés du caractère plus ou moins démocratique d'une société, tout comme le degré de protection dont bénéficient les enseignants et enseignantes face aux pressions idéologiques qu'ils et elles peuvent subir. L'article écrit par Camille Charpentier revient sur cet aspect puisqu'elle y explique comment, suite à un ensemble d'activités portant sur la socialisation différenciée selon les sexes, le contenu même de son enseignement a été contesté. Bien que l'auteur mette en évidence la diversité des ressources dont elle a pu bénéficier, elle insiste aussi sur le fait que, par la violence qu'il génère, ce type d'expérience est susceptible de déboucher, chez les personnels enseignants concernés, sur des formes d'auto-censure dont se repaissent précisément les partisans des régimes autoritaires. Se pose alors, en creux, la question des conditions institutionnelles garantissant aux enseignants et enseignantes la possibilité de remplir pleinement leur mission de formation citoyenne, et de participer ainsi au progrès démocratique.

Bibliographie

- Asal H.**, 2020, « L'islamophobie en France : le déni d'un phénomène bien réel », in **Slaouti O., Le Cour Grandmaison O.**, *Racismes de France*, Paris, La Découverte, p. 170-186. En ligne : <https://doi.org/10.3917/dec.slaou.2020.01.0170>
- Bouron S.**, 2025, *Politiser la haine. La bataille culturelle de l'extrême-droite identitaire*, Paris, La Dispute.
- Cagé J.**, 2018, *Le prix de la démocratie*, Paris, Fayard.
- Codaccioni V.**, 2019, *Répression. L'État face aux contestations politiques*, Paris, Textuel.
- Collombon M., Mathieu L.**, (dir.), 2021, *Dynamiques des tournants autoritaires*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.
- Cormier P., Erdinç I.**, 2020, « Introduction : les répertoires d'action répressifs en régime autoritaire », *Pôle Sud*, vol. 53, n° 2, p. 21-35. En ligne : <https://doi.org/10.3917/psud.053.0021>
- David S.**, 2014, « Les programmes et les manuels de SES : retour sur la remise en cause d'un enseignement », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, vol. 12, p. 45-54. En ligne : <https://doi.org/10.4000/traces.5518>
- Douillard-Lefèvre P.**, 2016, *L'arme à l'oeil : Violences d'Etat et militarisation de la police*, Paris, Le Bord de l'eau.
- Douillard-Lefèvre P.**, 2021, *Nous sommes en guerre. Terreur d'État et militarisation de la police*, Caen, Grevis.
- Fontaine L.**, 2023, *La Constitution maltraitée. Anatomie du Conseil Constitutionnel*, Paris, Éditions Amsterdam.
- Guérinet P. E., Bonneau P.**, 2021, *Je ne pensais pas prendre du ferme : des Gilets jaunes face à la justice*, Mas-d'Azil, Les éditions du Bout de la ville.
- Gilens M., Page B. I.**, 2014, « Testing Theories of American Politics: Elites, Interest Groups, and Average Citizens », *Perspectives on Politics*, vol. 12, n° 3, p. 564-581.
- Kempf R.**, 2022, *Violences judiciaires. La justice et la répression de l'action politique*, Paris, La découverte.
- Lahire B.**, 2016, *Pour la sociologie. Et pour en finir avec une prétendue « culture de l'excuse »*, Paris, La Découverte.
- Legris P.**, 2014, *Qui écrit les programmes d'histoire ?*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Maduraud, A.-L.**, 2018, « «La sécurité est la première des libertés» : pour en finir avec une antienne réactionnaire », *Délibérée*, vol. 03, n° 1, p. 86-89. En ligne : <https://doi.org/10.3917/delib.003.0086>
- Monnier A., Seoane A., Hubé N., Leroux P.** (dir.), 2021, « Discours de haine dans les réseaux sociaux », *Mots. Les langages du politique*, vol. 125, n° 1. En ligne : <https://shs.cairn.info/revue-mots-2021-1-page-9?lang=fr>
- Noiriel G.**, 2021, *Le venin dans la plume. Édouard Drumont, Éric Zemmour, et la part sombre de la République*, Paris, La découverte.
- Passard C.**, 2013, *Les pamphlétaires et la politique : contribution à une étude socio-historique des processus de politisation. 1868-1898* (sous la direction de Michel Hastings). Thèse pour le grade de docteur de Science politique, soutenue le 24 octobre 2013 à l'Université de Lille 2.
- Peugny C.**, 2017, « Loin des urnes. L'exclusion politique des classes populaires », *Métropolitiques*, 23 mars. En ligne : <https://metropolitiques.eu/Loin-des-urnes-L-exclusion-politique-des-classes-populaires.html>
- Raulin D.**, 2006, « De nouveaux rapports entre science et politique : le cas des

Bibliographie

programmes scolaires », *Revue française de pédagogie* [Online], vol. 154. En ligne : <https://doi.org/10.4000/rfp.127>

Rocher P., 2020, *Gazer, mutiler, soumettre : Politique de l'arme non létale*, Paris, La Fabrique éditions.

Roché S., 2024, « Émeutes et violences policières : Retour sur la mort de Nahel », *Esprit*, vol. 7-8 Juillet-Août, p. 159-169.

Saez E., Zucman G., 2020, *Le triomphe de l'injustice. Richesse, évasion fiscale et démocratie*, Paris, Le Seuil.

Tocqueville [de] A., 1835-1840, *De la démocratie en Amérique* (Tome premier et Tome deuxième), Paris, Librairie de Charles Gosselin.

Weber M., 1992 [1904-1917], *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.

Eclairages



Cédric Passard : « Les sciences sociales travaillent contre les prénotions là où l'idéologie, elle, les érige en dogmes »

Cédric Passard est politiste. Après avoir enseigné quelques années comme professeur de Sciences économiques et sociales au Lycée Joliot-Curie d'Hirson, il a réalisé une grande partie de sa carrière à Sciences Po Lille. Il y co-dirige depuis de nombreuses années la préparation à l'agrégation de Sciences économiques et sociales. Longtemps rattaché, dans le cadre de ses activités de recherches, au Centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales (Ceraps), il vient d'être nommé à l'université Jean Moulin Lyon 3 et de rejoindre le laboratoire Triangle, après avoir été reçu au concours de professeur des universités. Il a notamment publié *L'Âge d'or du pamphlet 1868-1898* (2015), ouvrage issu de sa thèse (dirigée par Michel Hastings), et dirigé plus récemment l'ouvrage collectif *Les usages politiques de l'insulte* (2024). En tant que membre du comité éditorial de la revue *Mots. Les langages du politique*, puis en tant que co-directeur de celle-ci, il a initié plusieurs de ses numéros : « La République au-delà du slogan » (n° 133, 2023) ; « Les mots des guerres culturelles » (n° 136, 2024). Ses travaux de recherche portent principalement sur la socio-histoire des pratiques discursives en politique (le pamphlet, la satire, l'insulte, la dystopie, etc.). Ses analyses, très largement centrées sur les formes du discours politique et sur la manière dont elles structurent la participation politique, touchent à des aspects essentiels de la question démocratique. Il s'agit en effet d'observer en quoi les transformations du discours politique participent de la construction de diverses mutations politiques des sociétés et en quoi celles-ci, en retour, peuvent faire évoluer les formes de la parole politique. Les ressorts de la censure, l'évolution des contours de la « liberté d'expression » et les modalités de son instrumentalisation à l'extrême-droite de l'échiquier politique font ainsi partie des problématiques qu'il a travaillées au cours de ses recherches. L'occasion, pour RessourSES, de l'interroger dans le cadre de ce dossier.

Anne-Sophie Decroes
Professeure de
SES

David Descamps
Professeur de
SES, docteur en
sociologie

Agathe Foudi
Professeure de
SES, doctorante
en sciences
politiques

1) Tout d'abord, pouvez-vous nous expliquer comment l'intérêt pour des objets tels que le pamphlet ou la satire vous est venu ? Pensez-vous qu'il y a un intérêt scientifique spécifique à étudier en science politique des pratiques discursives en marge des formes légitimes ?

Lorsque j'étais étudiant, j'ai été assez surpris d'apprendre presque par hasard, lors d'un cours, que Jules Ferry, que l'on associe aujourd'hui à l'école gratuite et laïque, avait été, de son vivant, l'un des personnages politiques les plus honnis de son temps. Sans doute cela m'a-t-il d'autant plus marqué et intrigué que je suis moi-même un produit de l'école publique et que je me destinais à devenir enseignant... Comme j'aimais beaucoup l'histoire, j'ai voulu en savoir plus, et j'ai logiquement consacré mon premier mémoire de recherche aux pamphlets, caricatures et satires qui prenaient Ferry pour cible. Ce qui m'a d'abord attiré, c'est l'énergie de ces textes et de ces images, leur inventivité formelle, leur usage délibéré de la transgression. Il y avait là quelque chose d'assez amusant, voire ludique, mais j'ai découvert rapidement qu'il s'agissait aussi souvent d'une littérature de haine pouvant inciter à la violence. Les rares travaux existants à l'époque sur ces corpus (je pense particulièrement à *La parole pamphlétaire* de Marc Angenot qui a été pour moi une lecture décisive) l'abordaient surtout sous un angle littéraire. J'ai souhaité, pour ma part, appréhender ces objets en politiste.

J'ai donc décidé de consacrer mon travail de thèse en science politique à interroger la manière dont ces pamphlets avaient pu contribuer à mettre en place les règles du débat politique et à politiser la société française à la fin du XIX^{ème} siècle. Ma thèse montre ainsi comment les pamphlets se font alors les supports d'une forme de politisation émotionnelle, agonistique, souvent antipoliticienne, parfois conspirationniste, très différente des modalités civiques de politisation (notamment à travers l'école et les acteurs institutionnels) plus classiquement étudiées par les historiens et les politistes.

Il ne s'agissait évidemment pas, pour moi, d'adopter une posture de réhabilitation ou de valorisation (ni d'ailleurs de dévalorisation) de ces formes radicales et fréquemment ordurières de discours. Mais bien plutôt de considérer, dans une perspective de sociologie historique du politique, que ce qui est jugé mineur ou illégitime peut être riche d'enseignements sur la manière dont une société débat, proteste, se politise. En ce sens, ma démarche rejoint les perspectives issues des *cultural studies* et du renouvellement de l'histoire intellectuelle^[1], mais s'inscrit également dans une filiation plus large. Je pense en particulier à Michel Foucault qui a montré combien les discours disqualifiés peuvent, si on les examine avec rigueur, déplacer notre regard sur les rapports de pouvoir. Étudier le pamphlet, c'est questionner les formes d'énonciation politique qui sont tolérées, valorisées, ou au contraire interdites, reléguées. C'est se demander comment une société construit les frontières de ce qu'elle juge dicible et acceptable dans l'espace public. Le pamphlet politique, comme la satire, constitue en ce sens une épreuve de vérité. Il teste les seuils de tolérance verbale, bouscule les formes convenues et peut, selon les cas, faire progresser la liberté ou servir de relais à des logiques de stigmatisation et d'exclusion.

Depuis la thèse, j'ai poursuivi l'exploration de ces objets dans une perspective plus contemporaine, en m'attachant notamment aux usages politiques de la satire et de l'insulte aujourd'hui et aux controverses autour de la liberté d'expression, ou encore à la vogue actuelle pour la dystopie, un genre dont le succès n'est pas sans lien avec les incertitudes politiques de notre époque. Sans chercher l'originalité pour elle-même, je me suis ainsi tourné vers des objets souvent considérés comme marginaux voire « ignobles » (au sens où ils sont dépourvus de noblesse). Ils relèvent en effet de façons de dire et de faire de la politique en dehors des canaux habituels ou dominants. En les prenant au sérieux, j'ai voulu à la fois faire apparaître le politique là où on ne le regarde pas toujours et interroger les formes que prend son expression lorsque les normes de civilité ou les conventions de langage sont ébranlées, sinon transgressées. D'une certaine manière, c'est toujours la même question qui m'anime : celle de l'« ordre du discours » politique (Foucault, 1971), des conditions langagières du politique autrement dit. Car la politique passe aussi et peut-être surtout par des mots, des styles, des affects, des récits. Et ces récits ne circulent pas seulement dans les discours officiels ou dans les programmes électoraux, ils circulent aussi dans la fiction, dans les tracts, les slogans de manif ou les tweets rageurs. Ces manières de dire sont à considérer autant que le contenu même de ce qui est dit ou que les propriétés des acteurs qui les portent. Il y a là, pour la science politique, un champ d'étude sans doute encore trop peu exploré, en France à tout le moins. Or, travailler sur ces objets (socialement et académiquement) « déclassés », c'est une façon de renouveler nos outils analytiques, mais aussi d'affiner et d'élargir notre compréhension du politique.

2) Dans *L'Âge d'or du pamphlet*, vous montrez que les pamphlétaires ont rempli un rôle ambivalent concernant la transformation démocratique de la société française à la fin du XIX^{ème} siècle. D'un côté, vous faites valoir qu'ils ont contribué à l'usage d'une liberté relativement nouvelle – la liberté d'expression –, considérée aujourd'hui comme inséparable des régimes démocratiques, mais d'un autre, que l'usage qu'ils en ont fait a contribué à disqualifier la politique démocratique. Comment est-ce possible ? Pouvez-vous nous éclairer sur cette ambivalence ?

Ce que j'ai effectivement montré dans *L'Âge d'or du pamphlet*, c'est que dans les premières décennies de la Troisième République, les pamphlétaires, bien qu'ils soient des figures souvent décriées, ont contribué, de manière paradoxale, à la structuration de l'espace public moderne. Ils incarnent, à leur manière, la vitalité conflictuelle d'une démocratie en construction.

D'un côté, ils participent à une démocratisation relative du débat public. Leur essor accompagne la transformation profonde du régime d'expression politique en France avec l'assouplissement progressif du régime de censure à partir de la fin du Second Empire, puis la consécration de la liberté de la presse en 1881. Le pamphlet contribue ainsi à installer, de manière outrée, un certain pluralisme dans l'espace public, en faisant entendre des voix dissidentes, en donnant la parole à des auteurs souvent situés en dehors des cercles institutionnels. Il touche aussi un public élargi, bien au-delà des cénacles littéraires ou parlementaires. En cela, il a joué un rôle d'acculturation politique, en familiarisant ses lecteurs avec les grands enjeux de l'époque.

Mais, d'un autre côté, cette politisation ne passe pas par les voies classiques de la pédagogie

[1] Je me permets de renvoyer ici au manuel que j'ai dirigé aux éditions Atlande : Passard, 2024.

civique : elle repose avant tout sur l'indignation, la dénonciation voire la stigmatisation. De ce point de vue, les pamphlétaires n'œuvrent pas à la consolidation de l'espace public rationnel, tel que l'envisageait un auteur comme Jürgen Habermas (Habermas, 1962). La politique leur apparaît non comme un espace de délibération, mais comme une scène de manœuvres et de duplicité. Ils alimentent en effet un imaginaire politique saturé de suspicion, peuplé de trahisons, de complots, de corruptions. À ce titre, ils jouent un rôle crucial dans la mise en scandale de la vie politique et agissent comme des entrepreneurs de morale, révélant, ou prétendant révéler, les turpitudes cachées du pouvoir, dénonçant l'imposture supposée des élites. S'ils peuvent exercer par là-même un contre-pouvoir, ils peuvent aussi amener à disqualifier la politique démocratique en ridiculisant et en conspuant ses acteurs, en se faisant souvent les porteurs d'idéologies haineuses et de programmes ouvertement contraires aux principes républicains et humanistes. De fait, certains pamphlétaires ont mis cette liberté nouvelle au service de la haine. Le journal antisémite de Drumont s'intitule d'ailleurs *La Libre Parole*, et son sous-titre est « La France aux Français »...

Les pamphlétaires, en testant les limites du dicible, ont cependant aussi contribué à les construire. Leur virulence a conduit les institutions politiques et judiciaires à fixer des bornes voire à tenter de civiliser les mœurs discursives. En effet, cette violence verbale a inquiété les autorités républicaines qui, dès les années 1890, dans un contexte de tensions sociales, d'attentats anarchistes et de déferlement antisémite, ont renforcé l'arsenal juridique contre les « crimes de parole ». On assiste alors à une tentative d'encadrement du discours public, de normalisation des expressions politiques les plus violentes, dans le but de contenir les débordements du nouveau régime de liberté d'expression.

Pris dans cette dialectique entre contestation et régulation, entre libération de la parole et canalisation de ses effets, les pamphlétaires me sont apparus en définitive comme des figures ambivalentes de la transition démocratique, occupant dans cette histoire une place à la fois marginale et structurante. Mais les questions qu'ils soulevaient à l'époque ne relèvent pas seulement du passé, elles restent très actuelles, dans un contexte où la liberté d'expression est aujourd'hui régulièrement invoquée, voire instrumentalisée, pour légitimer des paroles racistes, sexistes ou homophobes. L'extrême droite, en particulier, se réclame souvent de cette liberté pour défendre des propos discriminants ou haineux, sous couvert d'insolence, de transgression ou de refus du politiquement correct. On retrouve là un usage stratégique de la liberté d'expression, non pour nourrir le débat démocratique, mais pour en saper les fondements pluralistes au nom même des principes qu'elle prétend défendre.

3) Dans vos recherches, vous semblez vous être bien davantage centré sur les idéologues d'extrême droite que sur les autres. Y a-t-il une raison particulière à cela ?

Il est vrai que mes recherches m'ont conduit à accorder une attention soutenue aux discours d'extrême droite et à leurs auteurs. Ce n'était pourtant pas un choix initial. J'ai commencé à travailler sur le pamphlet sans *a priori* idéologique, en m'intéressant aussi bien aux pamphlétaires anarchistes, socialistes ou anticléricaux qu'aux figures situées à l'autre extrémité du spectre politique. Ce qui m'avait frappé, c'était précisément la diversité politique de ce genre à la fin du XIX^{ème} siècle, alors que Marc Angenot en avait souligné le penchant réactionnaire. Mais si l'extrême droite occupe aujourd'hui une place importante dans mes recherches, c'est en effet d'abord parce qu'elle a été historiquement l'un des creusets privilégiés de la parole pamphlétaire. Il existe une affinité particulière entre une vision du monde qui valorise l'hostilité, la pureté, l'exclusion, et un style discursif fondé sur la dénonciation, la colère, la mise en accusation. Dès les années 1880, ce sont bien souvent des acteurs proches de la droite radicale, nationaliste, monarchiste et/ou antisémite (comme Édouard Drumont ou Henri Rochefort), quoique parfois venus de la gauche, qui investissent ainsi le genre pamphlétaire avec une force particulière et un succès incroyable. Ce lien se renforce encore dans les années 1930, avec toute une génération d'écrivains fascistes ou proches des ligues, pour qui le pamphlet devient un véritable instrument de combat idéologique.

Quand on s'intéresse, comme je le fais, à des formes non conventionnelles d'expression politique (insultes, récits conspirationnistes ou mises en scène apocalyptiques...), on ne peut donc faire l'économie d'une analyse des discours d'extrême droite, tant ils en constituent une zone de concentration particulièrement dense. Cela m'a conduit à étudier des trajectoires plus contemporaines comme celle de l'auteur Renaud Camus, qui a forgé l'expression de « grand remplacement » en 2010 (Leconte *et al.*, 2024). On décèle chez lui un héritage pamphlétaire

qui s'inscrit dans une tradition de dénonciation grandiloquente du déclin national et de la décadence morale. Cette posture, qui brouille volontairement les frontières entre littérature, journalisme et politique, n'est pas propre à Camus. On la retrouve, sous d'autres formes, chez des figures aussi différentes que Michel Houellebecq ou Éric Zemmour.

S'il est vrai qu'en tant que citoyen, je suis inquiet du retour en force de l'extrême droite dans l'espace public contemporain, c'est aussi ce qui me pousse, en tant que chercheur, à tenter d'en éclairer les formes discursives, les continuités historiques, les reconfigurations. Car il ne s'agit pas seulement d'un regain électoral ou médiatique, mais d'une entreprise plus vaste de conquête culturelle. Plusieurs de ces acteurs se revendiquent ainsi explicitement d'un « gramscisme de droite », assumant l'idée que la transformation politique passe par la bataille des idées, des récits, des représentations. Cette stratégie s'incarne aujourd'hui dans tout un écosystème éditorial, médiatique et intellectuel très structuré (de certaines maisons d'édition à des revues, chaînes d'information, groupes de réflexion ou écoles privées) qui participe activement à la légitimation de certains thèmes, à la construction de nouvelles normes discursives, voire à une redéfinition des frontières de l'acceptable.

Il convient donc de situer les discours d'extrême droite dans un espace intellectuel habité par des acteurs dotés de ressources, de stratégies et de styles. D'un point de vue scientifique, il ne s'agit pas de les disqualifier moralement d'emblée, ni de les pathologiser, mais de chercher à expliquer et comprendre comment ils se construisent, se diffusent et parviennent à s'imposer dans l'espace public. C'est à cette condition qu'on peut appréhender les formes contemporaines de radicalisation idéologique sans les réduire à de simples anomalies, mais en les replaçant dans une sociologie des productions discursives et des luttes pour l'hégémonie culturelle et politique.

4) Concernant ces idéologues, vous avez accordé une grande attention à leur trajectoire socio-biographique et montré qu'il existe des logiques sociales les conduisant à devenir des idéologues d'extrême droite. Votre analyse de ces trajectoires vous a-t-elle amené à observer des régularités ? Existe-t-il des éléments communs à ces trajectoires sociales ?

Oui, des régularités peuvent être identifiées, même s'il convient évidemment de les manier avec prudence, sans céder à la tentation de la généralisation abusive. Il ne s'agit pas de produire une sociologie de l'idéologue d'extrême droite comme type idéal, mais certaines configurations sociales apparaissent de manière récurrente chez les figures que j'ai étudiées, qu'il s'agisse de pamphlétaires de la fin du XIX^{ème} siècle ou de polémistes contemporains.

Il me semble que l'une des constantes les plus saillantes est la tension entre un capital culturel relativement élevé (des individus socialisés dans des univers lettrés, dotés de dispositions cultivées, parfois passés par les grandes institutions du savoir) et une forme de déclassement ou de relégation dans les espaces de consécration classiques : littérature, journalisme, université, ce que les travaux de Gisèle Sapiro sur les rapports entre engagement intellectuel et positionnement dans le champ littéraire ou médiatique ont d'ailleurs bien mis en évidence (Sapiro, 2018 ; Sapiro, 2013). C'est cette dissonance entre des aspirations à la reconnaissance et l'absence de consécration effective qui me semble particulièrement structurante.

Comme je l'ai montré dans *L'âge d'or du pamphlet*, le pamphlet fonctionne de manière générale comme une stratégie pour ceux qui ne parviennent pas à se faire entendre autrement. Il constitue un moyen de pallier l'absence ou l'insuffisance de capital symbolique. L'*ethos* pamphlétaire se construit ainsi sur une posture hors système, ou antisystème, qui tire argument de sa marginalité.

Cette logique est particulièrement visible chez une figure comme Édouard Drumont, à la fin du XIX^{ème} siècle. Drumont, c'est un écrivain frustré, recalé par les circuits de la légitimité littéraire, qui trouve dans l'antisémitisme un levier d'accès à la notoriété publique. Son « best-seller », *La France juive* (1886), un pamphlet de plus de 1200 pages, n'est pas seulement un texte antisémite : c'est aussi une entreprise de revanche sociale et symbolique contre les élites intellectuelles, politiques et financières. Et ce schéma, on le retrouve encore aujourd'hui. Il y a à cet égard des parallèles assez frappants entre des trajectoires comme celles de Drumont et celles d'acteurs plus contemporains comme Éric Zemmour (sur ce point, voir Noiriel, 2019) ou Renaud Camus. Dans les deux cas, l'exclusion relative ou, du moins, la frustration symbolique se transforme en instrument de guerre culturelle. Ces trajectoires illustrent une logique plus générale : celle

d'un ressentiment socialement situé, lié à l'expérience d'une certaine disqualification au sein même des élites. Ces idéologues ne sont pas des marginaux au sens strict, mais des agents en situation de marginalisation relative, confrontés à un décalage croissant entre leurs attentes et la reconnaissance effectivement reçue. Ils se réinventent alors comme voix rebelles, voire comme lanceurs d'alerte contre un supposé « système » de censure culturelle. Autrement dit, ils occupent une position relativement dominée dans le champ des dominants dont ils tirent argument pour justifier leur posture de dissidence.

Ces itinéraires ne relèvent donc pas de l'anecdote ou du hasard. Ils obéissent à des logiques structurelles qui méritent d'être pensées de manière systématique. C'est en reconstituant ces parcours, dans leurs régularités mais aussi leur singularité, que l'on peut mieux comprendre comment se forment certaines postures idéologiques et pourquoi elles trouvent parfois un écho dans le débat public contemporain.

5) Dans le cas de Renaud Camus que vous avez étudié avec Cécile Leconte, sa construction comme idéologue d'extrême droite apparaît essentiellement liée à la trajectoire déclinante qu'il a connue dans le champ littéraire. Quelle place jouent alors les affects négatifs – ressentiment à l'égard du monde social, rancœur vis-à-vis des dominants du champ académique – dans l'émergence des idéologues d'extrême droite ?

Les affects négatifs jouent un rôle central dans la construction des idéologues d'extrême droite. On a trop souvent tendance à analyser leurs discours uniquement à travers leurs contenus doctrinaux, leurs références ou leurs finalités politiques. Or ces discours sont aussi, et peut-être avant tout, portés par des affects puissants. C'est particulièrement net dans les trajectoires que j'ai pu étudier : le pamphlet, par exemple, est une forme d'écriture où se cristallisent une colère, une blessure, une indignation, qui ne sont pas seulement feintes, même si elles sont mises en scène ; ce sont aussi des passions bien réelles, enracinées dans des expériences sociales spécifiques.

Dans le cas de Renaud Camus, ce que nous avons montré avec Cécile Leconte, c'est que son basculement idéologique s'inscrit dans une dynamique de déclassement symbolique. Au départ, Camus est un écrivain reconnu dans certains cercles littéraires, salué pour son exigence formelle. Mais il est progressivement marginalisé. Il en vient alors à politiser cette mise à l'écart : ce n'est pas lui qui aurait trahi la littérature, mais la littérature qui se serait trahie, en abandonnant ses exigences de vérité, de style, de civilisation. Ce ressentiment, au sens que Nietzsche ou Max Scheler donnent à ce terme, devient le moteur d'une lecture du monde profondément clivée, manichéenne. Ce n'est plus simplement « moi » que l'on oublie, c'est « nous » que l'on remplace. C'est là que naît sa posture prophétique avec sa théorie du « grand remplacement ».

Mais cette trajectoire de déclassement ne suffit pas à elle seule à rendre compte de la construction idéologique de Camus. Son imaginaire politique s'enracine aussi dans une socialisation familiale ancienne, marquée par la nostalgie d'une France conservatrice, catholique, rurale, enracinée, qu'il évoque lui-même dans plusieurs livres. Ce « pays réel », opposé au « pays légal », constitue pour lui un monde perdu, dont il s'agit de restaurer l'ordre symbolique. Il y a donc en réalité chez Camus une conjonction entre une disposition idéologique préexistante, héritée d'un certain milieu, et un ressentiment biographique plus récent, lié à sa relégation dans le champ littéraire.

Le ressentiment devient ici la matrice d'une posture idéologique radicale. Il ne donne pas seulement un contenu au discours, il en légitime aussi la forme : un ton, un style, une vision du monde. On assiste alors à une esthétisation du politique, dans laquelle l'idéologie s'exprime moins par des arguments démontrables que par des affects, des images, une sensibilité. Et c'est précisément ce mode d'énonciation, affectif, imagé, plaintif, qui permet à ces discours de trouver une efficacité nouvelle dans l'espace public contemporain.

6) Les analyses que vous avez réalisées invitent à considérer qu'il y a des affinités électives entre la « plume » et la « pensée d'extrême droite ». Les « intellectuels » de l'extrême droite sur lesquels vous avez travaillé (Henri Rochefort, Renaud Camus notamment) apparaissent en effet d'abord comme des « littéraires ». L'usage du langage joue-t-il, selon vous, un rôle particulier pour l'extrême droite par rapport aux autres courants politiques ? Cet usage a-t-il évolué au fil du temps ?

Il existe en effet, comme je le signalais précédemment, une affinité particulière entre certains styles d'écriture et les discours d'extrême droite. Le style, la rhétorique, la manière d'ordonner le monde par le langage ne sont pas accessoires : ils sont au cœur du dispositif idéologique, à tel point qu'on peut parler parfois d'une véritable mise en littérature du politique. La forme est souvent indissociable du fond. Il ne s'agit pas simplement d'exprimer une vision politique du monde, mais de la styliser, de la mettre en scène, parfois même de la dramatiser à travers un travail intense sur la langue.

C'est ce que l'on observe très clairement avec les pamphlétaires de la fin du XIX^{ème} siècle et, *a fortiori*, dans les années 1930 avec des figures comme Céline bien sûr. Ses pamphlets antisémites d'une violence extrême montrent comment le racisme peut littéralement s'incarner dans une langue, dans un rythme, dans une pulsion verbale. Le style devient un levier de politisation affective, une manière d'imprimer au réel une tonalité remplie d'émotions négatives, de dénonciation, de colère et de ressentiment. Par nature, le pamphlet argumente moins qu'il ne choque, n'ironise, n'hyperbolise ou n'invective. Il mobilise, pour reprendre les mots de Marc Angenot, une véritable « vision crépusculaire du monde » (Angenot, 1982, p. 344-346), qui s'exprime dans une rhétorique surchargée, fortement émotionnelle. Cette logique a été également très bien analysée par Vincent Berthelier dans son travail, issu de sa thèse, sur le style réactionnaire (Berthelier, 2022). Il montre que ce dernier s'appuie moins sur un contenu idéologique cohérent que sur des effets d'écriture : il s'agit de produire une tonalité, une posture, un *ethos* plus qu'un programme.

Ce rapport très particulier à la langue se manifeste de manière exacerbée chez Renaud Camus. Son autorité ne repose pas sur une prétention à la scientificité ou sur des démonstrations chiffrées, mais sur un *ethos* littéraire fondé sur la pureté linguistique, le respect des formes classiques, la lutte contre les néologismes, les anglicismes ou encore la « déculturation » supposée de la jeunesse. Il oppose systématiquement une langue noble, raffinée, enracinée dans la tradition, à une langue dégradée, affaiblie par la modernité démocratique. Son *Répertoire des délicatesses du français contemporain* (2000) est emblématique de cette posture : il y recense ironiquement des expressions qu'il juge fautives ou vulgaires, y voyant les signes d'un effondrement culturel généralisé. Il parle même de « petit remplacement » culturel, en écho au « grand remplacement » démographique, signe que, chez lui, la langue devient le terrain symbolique d'une lutte plus large contre la modernité.

Ce lien entre écriture et idéologie participe aussi d'une volonté de distinction : il ne s'agit pas seulement de dire ce que les autres ne disent pas, mais de le dire mieux, avec plus de hauteur, plus de style. Le langage est ainsi mobilisé pour produire une forme de supériorité symbolique sur les adversaires politiques, perçus comme vulgaires, incultes ou « idéologues ». On retrouve cette posture chez d'autres auteurs contemporains comme Michel Houellebecq, Alain Finkielkraut ou Richard Millet, qui, chacun à leur façon, font du style une manière de résister à ce qu'ils présentent comme un nivellement culturel imposé par la démocratie.

Ce rapport au langage n'est cependant pas figé. Il évolue avec les cadres juridiques et les supports médiatiques. Drumont ou Céline pouvaient tenir un discours antisémite frontal, sans détour. Aujourd'hui, au contraire, l'existence de lois qui sanctionnent en France et plus généralement en Europe les propos racistes, antisémites, sexistes, etc., n'a évidemment pas fait disparaître ces discours, mais elle en a déplacé les formes. La haine passe moins souvent par l'invective directe que par l'ambiguïté, l'ironie, le sous-entendu, un prétendu second degré. Les mots sont souvent choisis de façon à pouvoir toujours être déniés, relativisés, retournés contre ceux qui les critiquent. Ce qui ne signifie pas que le discours se soit toujours adouci. Dans d'autres espaces, notamment avec la montée en puissance des réseaux numériques, on assiste à une simplification, voire une brutalisation du discours d'extrême droite. Ce qui change, ce sont donc les styles et les tactiques ; ce qui demeure, c'est une attention extrême portée aux mots, aux slogans, aux formules et aux images qui polarisent et qui frappent. Il s'agit moins de convaincre que de marquer les esprits, d'imposer une vision du monde par la force du verbe.

C'est pourquoi, à mon sens, le discours d'extrême droite ne peut être étudié sans une attention fine à ses formes langagières. C'est là que réside une part essentielle de sa force : dans sa capacité à dire politiquement les inquiétudes par le biais d'un style. La langue devient un véritable champ de bataille idéologique, comme Cécile Alduy l'a d'ailleurs très bien montré dans un article récent de la revue *Mots* (Alduy, 2024). Elle parle à ce sujet d'un « grand remplacement

lexical » pour désigner la manière dont l'extrême droite cherche à imposer son vocabulaire, et donc sa pensée, en diffusant des expressions comme « ensauvagement », « islamo-gauchisme » ou bien « grand remplacement », tout en en disqualifiant d'autres à travers, par exemple, des suffixations dépréciatives telles qu'« égalitarisme », « droits-de-l'homisme », « européisme » ou « immigrationnisme ».

7) Vous faites valoir avec Cécile Leconte que Renaud Camus a procédé à une « esthétisation d'une pensée politique ». Son discours prendrait en effet appui sur une « conception littéraire du monde » et non sur une conception objective de celui-ci. Or les « concepts » de Renaud Camus, et notamment celui de « grand remplacement », abreuvent largement la pensée politique d'extrême droite. Comment peut-on expliquer le « succès politique » d'une telle manière de penser et de (se) représenter le monde social ?

Renaud Camus ne se présente pas comme un théoricien, ni même comme un intellectuel au sens classique du terme, mais comme un écrivain, un artiste de la langue. Il revendique une « conception littéraire du monde », pour reprendre ses propres termes, qui fait de la sensibilité esthétique le prisme à travers lequel il perçoit la société. Cela se traduit par un imaginaire très particulier, où la beauté, l'harmonie, l'ordre sont constamment opposés à la vulgarité, à la laideur, au désordre qui seraient les effets du « grand remplacement ». Le monde social n'est pas décrit à partir de statistiques, mais à travers des scènes, des émotions, des paysages altérés. L'impact de cette approche tient précisément à sa force d'évocation : elle ne convainc pas par la démonstration, mais par l'impression. Elle n'explique pas, elle montre, elle fait sentir.

Ce que nous avons voulu analyser avec Cécile Leconte, c'est la capacité de cette écriture à produire des résultats politiques puissants, non pas malgré, mais grâce à son caractère littéraire ou à son imaginaire. Le succès du pseudo concept de « grand remplacement » ne repose pas sur sa robustesse empirique, mais sur sa capacité à ordonner le réel en un récit totalisant, émotionnellement mobilisateur. Il fonctionne en somme comme un « mythe » moderne : une structure narrative simple, lisible, répétable et capable de produire un effet de croyance. Elle fabrique une grammaire de la peur et de la rancœur, dans un langage accessible et frappant. C'est cette efficacité discursive, et non scientifique, qui favorise la diffusion de cette locution bien au-delà du cercle camusien, jusqu'à contaminer les discours médiatiques et politiques dominants.

Le succès politique de cette rhétorique tient aussi à sa performativité : en énonçant le « grand remplacement », Camus ne décrit pas une réalité objectivable, il en crée une perception. Il offre à certains groupes sociaux une clé de lecture du monde qui confère du sens à leur insécurité, leur déclassement, leur sentiment de perte. C'est pourquoi il est essentiel que les sciences sociales déconstruisent ces formes discursives, non pour les censurer, mais pour en révéler les ressorts, les effets, les usages.

Mais ce succès ne tient pas bien sûr qu'à la logique interne du discours de Camus. Il résulte aussi de sa circulation sociale, de sa reprise par une pluralité d'acteurs (éditorialistes, acteurs politiques, militants, youtubeurs, etc.) qui ont largement contribué à autonomiser la formule. Comme nous l'avons montré avec Cécile Leconte, le syntagme « grand remplacement » fonctionne désormais comme un slogan flottant, mobilisé bien souvent sans référence explicite à Camus, voire indépendamment de ses écrits. Il agit comme un raccourci idéologique, une expression cristallisante, qui permet d'évoquer des représentations anxiogènes de la société dans un langage immédiatement reconnaissable. Cette décontextualisation contribue à sa plasticité, à sa capacité à être réinvesti dans des registres très variés. C'est pourquoi il faut comprendre son succès comme un processus collectif, qui implique toute une chaîne de circulation, de reformulations et de réappropriations et non comme le simple effet d'un auteur isolé.

8) À propos, d'ailleurs, du « concept » de « grand remplacement », vous soulignez aussi que Renaud Camus précise n'avoir « aucune espèce de preuve » lui permettant de valider sa thèse. Cela ne l'empêche pas d'en défendre la pertinence en ce qu'il peut correspondre à un « regard » jeté sur notre époque. Dans la mesure où les sciences sociales s'attachent à forger des concepts pour décrire la réalité de manière adéquate, doit-on considérer que l'idéologie d'extrême droite est fondamentalement opposée aux sciences sociales ?

Il existe, de fait, une tension profonde entre les logiques de l'idéologie (ou des idéologies) d'extrême droite et les exigences des sciences sociales. Partout où l'extrême droite accède au pouvoir (en Hongrie, au Brésil, aux États-Unis, etc.), les sciences sociales figurent parmi les premières cibles. Il y a là une dynamique qui n'est pas inédite (souvenons-nous de la situation des sciences sociales en France sous Vichy, cela a fait l'objet d'un bel article de Francine Muel-Dreyfus, Muel-Dreyfus, 2004), mais qui prend de nouveau aujourd'hui des formes particulièrement radicales. Les sciences sociales sont perçues comme des obstacles à la vérité, non parce qu'elles seraient fausses, mais parce qu'elles prétendent objectiver un monde que l'idéologie veut saisir de manière intuitive, voire prophétique.

Toutefois, cela ne signifie pas que l'extrême droite rejette tout discours savant. Au contraire, elle en mime souvent les codes : elle cite des chiffres, convoque des disciplines comme la démographie, l'histoire ou l'anthropologie, se réclame même d'une certaine objectivité. Mais cette mimétique relève davantage d'une stratégie de légitimation que d'un véritable rapport critique à la réalité. Il ne s'agit pas de comprendre la société dans sa complexité, mais de valider un diagnostic préalable, déjà fixé.

Dans le cas de Renaud Camus, cette logique atteint un sommet. Son regard sur le monde est revendiqué comme littéraire, subjectif, esthétique. Il oppose à la froideur factuelle des sciences sociales la sensibilité du style, la puissance de la littérature, qui serait seule capable, selon lui, de dire le réel dans sa vérité profonde. Il affirme ainsi, comme il l'écrit dans un de ses derniers essais paru en 2022, qu'un roman de Michel Houellebecq contient plus de vérité que trois cents volumes de sociologie. Ce rejet de la démonstration scientifique est au cœur de sa posture. Camus refuse d'entrer dans un champ où son discours pourrait être réfuté. Il disqualifie par avance toute contradiction, en assimilant les sciences sociales à système de mensonge ou de censure. Il qualifie ainsi les chercheurs, les médias, les juges de « bloc négationniste-génocidaire ».

Cette posture n'est pas sans rappeler là encore celle d'Édouard Drumont à la fin du XIX^{ème} siècle. Lui non plus, tout en se revendiquant parfois sociologue ou historien, ne prétendait démontrer rationnellement ses thèses : il affirmait que la vérité ne pouvait plus être dite, tant les institutions (presse, université, assemblées politiques, etc.) étaient perverties. Il disait préférer faire confiance aux témoignages populaires, à des anecdotes invérifiables qu'aux arguments issus du monde savant. Il ne cherchait pas à produire des preuves, mais à solliciter la connivence, le « bon sens » supposé du lecteur. Ce dernier n'avait pas à être convaincu, il était censé savoir déjà ou, du moins, ressentir la vérité supposée du propos.

Ce que l'on retrouve chez ces deux auteurs, bien qu'éloignés dans le temps, c'est une rhétorique de l'évidence : la vérité ne se démontre pas, elle se ressent. On ne cherche pas à convaincre, mais à provoquer une adhésion émotionnelle immédiate, en court-circuitant toute mise à distance. Ce régime discursif rejette la complexité, la pluralité des causes, la réflexivité, autant de piliers de l'épistémologie des sciences sociales. Les sciences sociales travaillent contre les prénotions là où l'idéologie, elle, les érige en dogmes.

Mais ce hiatus appelle précisément un travail sociologique. Il ne suffit pas d'opposer des faits à des fantasmes, des chiffres à des impressions. Il faut interroger la puissance d'attraction de ces discours, les raisons sociales d'adhésion à ces idéologies : pourquoi ces visions du monde séduisent-elles ? Pourquoi une partie, peut-être croissante, de la population préfère-t-elle ces récits à des analyses scientifiquement fondées ? Quels manques, quelles angoisses, quelles blessures sociales ou identitaires ces discours viennent-ils capter ? La tâche des sciences sociales est de comprendre et d'expliquer les conditions de possibilité de ces discours et leur efficacité sociale.

C'est pourquoi défendre les sciences sociales aujourd'hui, ce n'est pas seulement défendre une discipline, mais une certaine idée du savoir et du débat démocratique. Un débat qui accepte l'incertitude, la complexité, le désaccord, contre les discours qui veulent imposer une vérité unique, immédiate et incontestable. Et l'on peut s'inquiéter que cette défiance ne vienne pas (ou plus) seulement de l'extrême droite : dans de nombreux pays, y compris en France, les sciences sociales voient leur place marginalisée dans les cursus scolaires (comme l'a montré la dernière réforme du lycée), leur parole minorée dans l'espace public, leur légitimité constamment contestée.

Bibliographie

Alduy C., 2024, « Le «grand remplacement» lexical : enjeux sémantiques, performatifs et démocratiques de «la bataille des mots» à l'extrême droite, du Front national à Éric Zemmour », *Mots. Les langages du politique*, vol.°136, p. 23-40.

Angenot M., 1982, *La Parole pamphlétaire. Typologie des discours modernes*, Paris, Payot.

Berthelier V., 2022, *Le style réactionnaire. De Maurras à Houellebecq*, Paris, Éditions Amsterdam.

Foucault M., 1971, *L'ordre du discours : leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*, Paris, Gallimard.

Habermas J., 1993 [1962], *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, trad. de l'allemand par M. B. de Launay, Paris, Payot.

Leconte C., Passard C., 2024, « Comment devient-on un intellectuel d'extrême droite ? Le cas Renaud Camus, idéologue du «grand remplacement» », *French Politics, Culture & Society*, vol.°42. En ligne : <https://doi.org/10.3167/fpcs.2024.420203>

Muel-Dreyfus F., 2004, « La rééducation de la sociologie sous le régime de Vichy », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 153(3), p. 65-77.

Noiriel G., 2019, *Le venin dans la plume. Édouard Drumont, Éric Zemmour et la part sombre de la République*, Paris, La Découverte.

Passard C. (dir.), 2024, *Les idées politiques comme faits sociaux*, Neuilly, Atlande.

Sapiro G., 2018, *Les Écrivains et la politique en France, de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Paris, Seuil.

Sapiro G., 2023, « Stratégies internationales de polémistes français d'extrême droite : perspective socio-historique », *Revue des sciences humaines*, vol.°351, p. 17-34. En ligne : <https://doi.org/10.4000/rsh.3249>

Les sciences sociales en procès chez Finkielkraut : invisibiliser l'inégalité structurelle, rendre dicible l'ethnodifférentialisme

Cet article analyse la manière dont *L'Identité malheureuse* (2013) d'Alain Finkielkraut participe à une forme d'érosion démocratique « par le bas », en reconfigurant les cadres du dicible légitime dans l'espace public. À partir d'une analyse critique du discours (CDA), il montre comment l'essai opère un triple déplacement : un cadrage culturaliste des tensions sociales, une moralisation des rapports sociaux par la dramatisation du fait divers, et une fabrication de l'évidence fondée sur l'usage sélectif de sources institutionnelles. Ce dispositif contribue à disqualifier les explications structurelles portées par les sciences sociales – ségrégation, discriminations, inégalités systémiques – tout en rendant plus dicibles des interprétations essentialisantes et ethnodifférentialistes. L'article met en évidence une dynamique à double face : l'affaiblissement du pouvoir d'intelligibilisation des sciences sociales et, simultanément, la légitimation de registres explicatifs qui naturalisent les conflits sociaux. Il montre enfin que cette délégitimation ne s'opère pas uniquement depuis l'extérieur du champ académique, mais trouve aussi des relais internes, avec des effets normatifs concrets sur les politiques publiques et sur la possibilité même de penser l'égalité dans le débat démocratique.

Périne Schir,
Doctorante, ERIAC
(Université de
Rouen)
Researchfellow,
Illiberalism
Studies Program
& Transnational
History of the
Far Right Project
(The George
Washington
University, USA)

Introduction

Les démocraties libérales contemporaines voient se transformer non seulement leurs institutions, mais les conditions mêmes de production du dissensus. Parmi les évolutions les plus décisives figure une reconfiguration du dicible politique : certaines catégories explicatives (discrimination, racisme d'État, ségrégation, domination) perdent en légitimité publique, tandis que des registres culturalistes et ethnodifférentialistes (Balibar et Wallerstein, 1991) gagnent en centralité dans la définition des problèmes sociaux. Ce recentrage discursif n'opère pas par censure explicite, mais par raréfaction des cadres d'interprétation critique et par requalification affective des enjeux politiques. Ce qui se joue est moins l'interdiction d'un vocabulaire que la redéfinition de ce qu'il est socialement possible de dire, de penser et de rendre audible dans la sphère publique.

Ce déplacement repose sur plusieurs dynamiques déjà bien documentées. D'une part, les transformations du champ médiatique – concentration éditoriale, dérégulation des frontières du débat, valorisation des formes agonistiques (Matonti, 2021 ; Bouron, 2025) – ont contribué à redéfinir les registres de légitimité publique. D'autre part, la montée d'un imaginaire civilisationnel opposant un « nous » menacé à un « eux » réputé incompatible avec la modernité s'inscrit dans les analyses de la construction politique de l'islam comme altérité radicale (Hajjat & Mohammed, 2013). Parallèlement, de nombreux travaux ont montré comment la mobilisation des affects – indignation, peur, ressentiment – reconfigure les modes de persuasion et marginalise le raisonnement causal au profit de registres émotionnels (Ahmed, 2004 ; Davies, 2018).

L'objectif de cet article est de déplacer légèrement le regard. Plutôt que de se limiter à ces dimensions institutionnelles et affectives du débat public, il s'agit d'examiner un mécanisme encore peu exploré : la reconfiguration des cadres d'intelligibilité eux-mêmes. Autrement dit, la manière dont des opérations discursives – substitution d'une moralisation des comportements aux analyses structurelles des rapports sociaux, disqualification des catégories critiques produites par les sciences sociales, et valorisation du « bon sens » populaire contre les savoirs savants et l'expertise académique – contribuent à restreindre le dicible démocratique tout en rendant audibles des lectures ethnodifférentialistes des phénomènes sociaux.

Dans ce contexte, certains intellectuels jouent un rôle de courroie de transmission : ils contribuent à délégitimer les sciences sociales et les cadres structurels d'analyse des

inégalités, tout en conférant une respectabilité publique à des explications ethnodifférentialistes des phénomènes sociaux. Alain Finkielkraut constitue l'un des cas les plus éclairants de cette dynamique. Depuis près de quarante ans, il bénéficie d'une visibilité continue dans des espaces à forte légitimité symbolique – l'émission « Répliques » sur France Culture (depuis 1985), des publications régulières dans de grandes maisons d'édition et une reconnaissance académique consacrée par son élection à l'Académie française (2014). Cette position centrale lui permet d'incarner et de diffuser ce déplacement du dicible. *L'Identité malheureuse* (2013) illustre cette fonction : sous couvert de défendre la civilisation républicaine, l'essai met en scène une crise attribuée à un « changement subi » et produit un récit où des phénomènes scolaires situés deviennent les symptômes d'une altérité culturelle menaçante.

Cette reconnaissance institutionnelle et médiatique ne doit toutefois pas être confondue avec une position dominante au sein du champ académique. Le recours assumé au format de l'essai – fréquemment disqualifié dans le monde universitaire – combiné à une forte présence médiatique, peut ainsi être lu comme l'indice d'une position ambivalente : moins celle d'un intellectuel hégémonique que celle d'un acteur cherchant à convertir un capital symbolique et culturel en capital médiatique. C'est précisément depuis cette position située, à l'interface entre espace savant et espace médiatique, que s'exerce l'efficacité discursive du texte étudié.

L'hypothèse défendue ici est que *L'Identité malheureuse* participe à la réduction du dicible démocratique en opérant trois déplacements convergents. D'abord, un cadrage culturalisant du social : par saturation d'indices, allusions et glissements métonymiques, le texte substitue aux déterminants structurels des catégories culturelles de perception. Ensuite, une moralisation des rapports sociaux, où des situations localisées – souvent portées par des faits divers scolaires – sont employées comme des dispositifs affectifs destinés à attribuer des responsabilités individuelles ou communautaires plutôt qu'à interroger les conditions sociales de leur production. Enfin, une fabrication de l'évidence, fondée sur l'usage sélectif et décontextualisé d'éléments de rapports institutionnels, transformés en preuves à l'appui d'une lecture préconfigurée.

Par cette triple opération, le texte disqualifie les explications structurelles des inégalités, fragilise la légitimité des sciences sociales comme outil d'intelligibilité du monde social et naturalise des interprétations ethnodifférentialistes, où les tensions scolaires et urbaines apparaissent comme les symptômes d'une supposée incompatibilité culturelle.

Méthodologie

Pour analyser ces mécanismes, l'article mobilise les outils de la Critical Discourse Analysis (CDA) développée par Teun A. van Dijk (1992, 1998), Ruth Wodak (2015, 2021) et Norman Fairclough (1989). La CDA conçoit le discours comme une pratique sociale performative : il ne reflète pas passivement le monde, mais le construit en configurant les relations de pouvoir et de légitimité. En articulant le micro-niveau du langage (structures textuelles, choix lexicaux, métaphores, stratégies d'auto-positionnement) et le macro-niveau des rapports sociaux, cette approche analyse comment les énoncés contribuent à la reproduction symbolique des hiérarchies et à la naturalisation de la domination (Van Dijk, 2015, p. 468). Le discours est ainsi envisagé comme un lieu d'articulation entre interaction située et structures sociales : un débat télévisé, une tribune ou un essai littéraire relèvent d'une situation de communication concrète, mais participent simultanément à la production de représentations collectives, de stéréotypes et de régimes de vérité.

Ce pouvoir discursif repose sur des procédés récurrents (Van Dijk, 2015, p. 473-476) : la sélection des macro-thèmes sémantiques (par exemple : civilisation, décadence, perte de repères) ; l'usage de métaphores et de présuppositions qui encadrent la perception du réel (parler de « vagues » d'immigrés ou supposer la « criminalité » des minorités) ; ou encore les *disclaimers* et euphémisations du type « je ne suis pas raciste, mais... », qui permettent d'exprimer des préjugés tout en préservant une position de respectabilité publique. Le langage devient ainsi un instrument de configuration des préjugés, servant notamment à la formation de modèles mentaux collectifs où certaines figures – l'immigré, le musulman, le « jeune de banlieue » – sont associées à la menace, à la violence ou à la régression morale.

La CDA est donc mobilisée ici pour analyser la logique interne du discours de Finkielkraut. Elle ne vise pas à opérer une approche sociologique du champ intellectuel (Sapiro, 2018) ni

une étude de la réception ou de la circulation médiatique des idées (Weisbeinet *al.*, 2020), mais à réaliser une analyse textuelle et perlocutoire (Austin, 1962 ; Butler, 1997) centrée sur la performativité discursive. Autrement dit, il s'agit d'observer la manière dont le langage de Finkelkraut produit des effets de vérité, construit des oppositions morales et rend pensable et dicible l'exclusion.

Analyse

Cadrer le réel : saturer l'espace public d'indices culturalistes

Plutôt que de censurer explicitement des termes ou d'imposer une novlangue^[1] réductrice, Finkelkraut procède par saturation de l'espace discursif : il aligne une série d'indices implicites qui orientent l'interprétation des phénomènes sociaux dans une seule direction, tout en neutralisant les lectures structurelles concurrentes.

L'ouverture de *L'identité malheureuse* s'articule autour d'une césure fondatrice entre deux régimes de transformation du monde social. D'un côté, le changement souverain, valorisé, où « l'homme se pensait comme l'auteur de son histoire » – c'est-à-dire un changement maîtrisé, voulu, incarné par la révolution politique et culturelle de mai 68 – et celui, au contraire, qu'il subit, et qui le « dépossède de cette prérogative » (Finkelkraut, 2013, p. 19). Ce changement subi est présenté comme une rupture brutale avec l'ordre ancien, et surtout comme un processus opaque, dont l'origine n'est pas dite mais constamment suggérée. Loin d'être décrit comme une transformation neutre ou ambivalente, ce changement est d'emblée investi d'une valeur négative : il est associé à une perte de maîtrise collective, à un affaiblissement des cadres normatifs hérités et à une désorganisation du lien social, présentée comme menaçant les conditions mêmes de la coexistence démocratique. Autrement dit, ce changement est axiologiquement disqualifié dès l'ouverture du texte, et non progressivement requalifié a posteriori.

La phrase suivante éclaire immédiatement cette ellipse : pour illustrer ce « changement subi », il cite un rapport du Haut Conseil à l'Intégration, mentionnant la « pression religieuse » à l'école, le refus de la mixité en sport, la faible fréquentation des cantines pour des « raisons principalement religieuses », et la difficulté du « vivre-ensemble entre filles et garçons » (Finkelkraut, 2013, p. 19-20). Autant de références indirectes mais immédiatement reconnaissables, à des élèves musulmans et musulmanes. L'accumulation de ces indices opère ainsi un glissement métonymique : des signes fragmentaires et situés – pratiques alimentaires, attitudes en cours, rapports au genre – sont mobilisés comme métonymes d'une altérité culturelle globale. Autrement dit, des comportements localisés deviennent l'emblème d'un groupe présenté comme homogène, et un ensemble de situations ponctuelles est converti en preuve d'un phénomène civilisationnel.

Dès les premières lignes, l'auteur installe ainsi un affect de dépossession et construit l'horizon dramatique d'une crise civilisationnelle. Cette crise n'est pas explicitée : elle progresse par insinuations, par touches successives, dans un registre de suggestion plutôt que de désignation – stratégie qui permet d'activer des significations essentialisantes tout en évitant l'énonciation frontale. Cette rhétorique de l'allusion sert à faire circuler un signifié^[2] sans jamais en assumer pleinement la charge politique.

Ce dispositif rhétorique n'est donc pas neutre en matière de présentation de la réalité. Il permet en effet une double opération. Premièrement, il déplace le regard des déterminants structurels (désinvestissement chronique de l'école publique, ségrégations urbaines et scolaires, héritages du colonialisme, effets cumulatifs des politiques de laïcité comme instrument de gouvernement des minorités) vers des marqueurs culturels. Deuxièmement, il introduit une causalité culturaliste et essentialisante des phénomènes sociaux : l'éviction de ces causes sociales et politiques autorise la mise en circulation d'une explication essentialisée, dans laquelle la responsabilité est attribuée à une altérité musulmane radicale.

[1] Novlangue renvoie ici, par analogie, au concept de Newspeak élaboré par George Orwell dans 1984, désignant un langage politique visant non seulement à restreindre l'expression, mais à réduire l'horizon même du pensable en encadrant les catégories de perception et d'interprétation du réel. L'usage du terme ne renvoie pas à une imposition autoritaire de normes lexicales, mais à une rationalité discursive qui oriente les significations disponibles et neutralise les lectures alternatives.

[2] Dans la tradition saussurienne, le signifiant désigne la forme matérielle du signe (mot, expression, image), le signifié le contenu conceptuel ou la représentation associée à cette forme, et le référent l'objet, le groupe ou la réalité sociale auxquels le signe renvoie dans le monde. L'analyse montre ici que le signifié – en l'occurrence une altérité culturelle implicitement essentialisée – circule sans être explicitement nommé, les signifiants restant volontairement allusifs, tandis que le référent n'est jamais désigné frontalement.

La mécanique se poursuit quelques pages plus loin, dans un enchaînement révélateur. La dernière phrase de l'avant propos évoque le « premier symptôme de cette crise [de l'intégration] en France : la querelle de la laïcité » (Finkielkraut, 2013, p. 23). Le chapitre suivant, intitulé « Laïques contre laïques », s'ouvre immédiatement sur l'« affaire du voile » de 1989 (Finkielkraut, 2013, p. 25), où deux élèves musulmanes dans un collège de Creil avaient été exclues pour avoir refusé d'ôter leur foulard en classe, déclenchant un débat national sur la place de l'islam à l'école.

Ce choix n'est pas anodin. Finkielkraut ne situe pas le début de la « crise » dans les dynamiques migratoires structurelles de long terme (comme le regroupement familial des années 1970), mais dans un événement symbolique directement associé à l'islam. Ce déplacement chronologique et symbolique essentialise l'enjeu de l'intégration autour d'une minorité religieuse spécifique et réduit la complexité historique d'un processus social à un épisode médiatique fortement chargé moralement. Ainsi, la « crise » n'est plus pensée comme le produit d'un faisceau de facteurs historiques (ségrégation territoriale, héritages coloniaux, politiques scolaires différenciées, inégalités socio-économiques et discriminations persistantes), mais comme la manifestation d'une rupture civilisationnelle imputée à l'islam. L'événement devient matrice explicative globale.

Ce choix opère également une substitution de causalités. Les contradictions internes du système libéral, les discriminations systémiques et les effets cumulatifs des politiques publiques disparaissent au profit d'une lecture culturaliste et morale des tensions sociales. Cette économie narrative s'accompagne logiquement d'un rejet explicite des analyses sociologiques, accusées de nier les « réalités » culturelles et de couvrir les violences au nom d'un égalitarisme aveugle. Pour que la cause culturelle apparaisse comme évidence, il faut délégitimer les cadres structurels qui permettraient d'en révéler les causes sociales. En suggérant que les sciences sociales auraient imposé un monopole interprétatif illégitime sur le réel, Finkielkraut ne vise pas seulement une discipline : il s'attaque à la possibilité même de comprendre, voire de nommer, les inégalités et leurs déterminants structurels.

Renverser la responsabilité : moraliser le social par le fait divers

Un pivot majeur du dispositif argumentatif de Finkielkraut consiste à substituer à l'analyse structurelle une morale de la faute. Il raille ce qu'il appelle une « critique devenue vulgate » (Finkielkraut, 2013, p. 187) : une *doxa* sociologique qui expliquerait tous les maux sociaux par l'oppression et verrait dans chaque délinquant un produit de l'injustice. Il ironise : « avec une expertise de chercheurs du CNRS, ils diluent le concept de faute dans celui de difficulté » (Finkielkraut, 2013, p. 188). Derrière cette moquerie, on lit une véritable hostilité à l'égard de toute approche structurelle des inégalités. L'auteur s'attaque ici à une loi générale fondatrice des sciences sociales, selon laquelle tout individu vivant en société est soumis à des déterminismes collectifs, qu'il s'agisse des héritages sociaux, des rapports de domination ou des structures institutionnelles. Par ce biais, l'auteur opère un déplacement vers une lecture des phénomènes sociaux qui n'est plus systémique mais d'abord individuelle. Il ne s'agit plus seulement de pointer des actes isolés ou des dysfonctionnements ponctuels, mais de suggérer que certains groupes sociaux, en particulier musulmans ou assimilés comme tels, porteraient intrinsèquement en eux des dispositions à la violence, au rejet des normes, à la déviance. Ce glissement rhétorique s'inscrit dans une logique de stigmatisation, où la différence culturelle supposée devient l'origine première du désordre social, et celui porteur de cette différence, responsable de ce dernier.

On comprend alors que ce recours à la « morale de la faute » n'est pas seulement une alternative à l'analyse sociologique : c'est un outil de réassignation identitaire. Les individus issus de l'immigration ne sont plus appréhendés comme les produits d'un système inégalitaire, mais comme des acteurs porteurs de dispositions jugées défailtantes, dont les mœurs, la culture, voire l'origine ethnique seraient tenues pour responsables, car présentées comme intrinsèquement problématiques. Là où les sciences sociales identifient des conditions matérielles, des trajectoires sociales et des rapports de pouvoir, l'auteur substitue des manquements individuels, des choix moraux ou des propriétés culturelles supposées. Cela permet à Finkielkraut de renverser les termes du débat : ceux qui subissent les discriminations deviennent les acteurs supposés de la menace.

Ce renversement des positions de victime et de coupable prend chez Finkielkraut une forme privilégiée : le recours au fait divers dramatisé. Ce mécanisme apparaît clairement lorsqu'il cite un récit littéraire relatant, dans une tonalité dramatique, la descente aux enfers d'un professeur d'anglais en zone d'éducation prioritaire, dont les élèves s'amuseraient à maculer sa veste de taches d'encre. Le texte s'appuie sur un lexique du martyr – « supplice », « anéantit » (Finkielkraut, 2013, p. 191), « mésaventure cauchemardesque » (Finkielkraut, 2013, p. 190) – pour construire une figure sacrificielle du professeur, victime d'un harcèlement méthodique. Cette dramatisation conduit d'une part à dépolitiser le problème en évacuant tout contexte institutionnel (absence de formation, manque de moyens, précarité des élèves), et d'autre part à essentialiser le collectif scolaire comme une entité oppressive et homogène – « la classe qui incarne la norme » (Finkielkraut, 2013, p. 191) – dont l'objectif serait d'écraser toute tentative de singularité ou d'excellence. Les élèves deviennent ainsi des figures abstraites du chaos, porteurs d'un ordre tyrannique inversé, où l'enseignant ne peut survivre qu'en se soumettant. En mettant en scène cette « punition » infligée au professeur au motif qu'il refuse le « relâchement vestimentaire » (Finkielkraut, 2013, p. 191) ambiant, le récit construit une opposition binaire entre une élite culturelle persécutée et une masse inculte et hostile.

Dans l'exemple mobilisé, le témoignage d'un enseignant confronté à l'hostilité supposée de ses élèves dans un collège de ZEP est présenté sans contexte : aucun nom d'établissement, aucune donnée sur les conditions de travail, les profils des élèves, ou les dynamiques pédagogiques. Ce flou permet à Finkielkraut de transformer un incident singulier, et dont on peut, de ce fait, douter de la véracité, en symptôme emblématique d'un effondrement généralisé : celui de l'autorité, de la transmission et de la culture.

Ce mécanisme illustre une technique récurrente dans les écrits d'Alain Finkielkraut : l'extrapolation fallacieuse, qui consiste à partir d'un fait divers pour soutenir une thèse plus large sur l'état d'un système – ici, celui de l'école, et plus largement de la société tout entière. Ce type de narration repose sur un effet d'amplification : en isolant un épisode fortement chargé émotionnellement, en le dramatisant à travers un lexique du martyr et de la persécution, l'auteur suscite l'empathie du lecteur tout en contournant l'analyse des causes structurelles. L'anecdote prend ainsi une valeur paradigmatique, et devient le support d'un diagnostic alarmiste sur la société : les zones d'éducation prioritaire seraient des espaces de non-droit culturel où la violence, le rejet de l'autorité et l'hostilité à l'excellence domineraient.

Ce recours à l'anecdote comme support d'un diagnostic global n'est pas propre à Alain Finkielkraut. Cécile Alduy a mis en évidence un procédé strictement analogue dans les ouvrages d'Éric Zemmour, où le fait divers et l'épisode singulier fonctionnent comme des paraboles morales destinées à confirmer des mythes préalablement constitués. Comme elle le montre, « toute anecdote est parabole » et vise moins à expliquer le réel qu'à en fournir une lecture morale, filtrée par un « cadre idéologique aveuglant » (Alduy, 2022, p. 31). Le « règne de l'anecdote » permet ainsi de capitaliser sur « l'aura de véridicité des faits divers relatés », donnant au texte « les couleurs du vrai » par la simple présence d'événements reconnaissables, alors même que dominant la subjectivité et le parti pris (Alduy, 2022, p. 32). Ce mécanisme participe d'un travail de mythification du social : le récit ne vise pas l'explication causale, mais la production d'un constat apparemment évident.

Cette instrumentalisation du fait divers remplit plusieurs fonctions. Elle permet d'abord de dépolitiser les problèmes sociaux : en occultant les logiques institutionnelles, économiques ou sociales qui traversent le monde scolaire, le récit ainsi produit réduit les difficultés à des déficits oraux ou culturels supposés des élèves. Ensuite, elle légitime un discours de la décadence, en entretenant l'idée d'une dégradation irrémédiable des institutions et des normes communes. L'École est dépeinte comme le théâtre d'un renversement tragique où ceux qui devraient apprendre dominant ceux qui enseignent, où les valeurs d'autorité, d'effort et de mérite seraient remplacées par le laxisme, la violence et la haine du savoir.

Mais, si ce discours se trouve chez de nombreux essayistes comme Jean-Paul Brighelli (2005), Philippe Val (2015) ou encore Alain Bentolila (2007), dans le cas de Finkielkraut, ce récit de la décadence prend une inflexion culturaliste et essentialisante, en désignant implicitement les élèves musulmanes et musulmans ou assimilés comme les porteurs de cette inversion normative. L'École devient ainsi un espace envahi par des logiques culturelles hostiles à la culture française, et l'hostilité envers l'autorité ou la norme scolaire est interprétée non comme le produit d'inégalités structurelles, mais comme le reflet d'un *ethos* culturel, voire ethnique. Il s'agit alors moins de comprendre les conditions de production de la violence scolaire que de

désigner les responsables d'un supposé effondrement civilisationnel. Autrement dit, le texte ne se contente pas de décrire : il instruit un procès moral, où les variables structurelles sont récusées et où l'altérité culturelle essentialisée est posée en cause première d'un phénomène social – la violence scolaire – dont les contours et les évolutions ne sont jamais eux-mêmes réellement examinés.

Produire l'évidence : mobiliser sélectivement l'autorité institutionnelle

Après avoir cadré le réel comme « crise civilisationnelle » par saturation d'indices, puis converti l'inégalité en « faute » à l'aide de faits divers dramatisés, l'entreprise rhétorique opère un troisième mouvement : elle bascule de l'émotion à la certification. Ce qui relevait jusque-là de l'insinuation et du récit exemplaire acquiert alors un statut de « preuve » par son adossement à une autorité institutionnelle. La rhétorique ne change pas de cible, mais de registre : l'affect ouvre la voie, l'autorité des rapports publics vient sceller l'évidence.

Ce mécanisme repose sur l'invocation trompeuse de rapports gouvernementaux, utilisés non pas pour éclairer une situation complexe, mais pour donner un vernis de légitimité institutionnelle à une démonstration idéologiquement orientée. Loin de respecter le contenu et l'intention de ces documents, Finkielkraut en extrait certains fragments, les déforme et les assemble dans un récit alarmiste. Ce procédé de manipulation discursive repose sur trois leviers : le transfert d'autorité, la falsification du contenu, et le pari sur l'ignorance du lecteur.

Le transfert d'autorité consiste à instrumentaliser des rapports officiels – en l'occurrence celui de 2005 sur les signes religieux à l'école (Obin, 2004) ou celui du Haut Conseil à l'intégration (2010) – pour naturaliser une thèse préexistante : l'idée d'un rejet massif, quasi insurrectionnel, de la culture scolaire par les enfants musulmans et musulmanes. Ce recours à des sources institutionnelles vise à suggérer qu'il ne s'agit pas d'un point de vue subjectif ou polémique, mais d'un diagnostic partagé par l'État lui-même. Or, cette autorité est immédiatement trahie par une lecture biaisée et partielle des textes.

La falsification commence par l'exagération du phénomène décrit : là où le rapport de 2005 évoque des tensions localisées, souvent liées à des contextes de forte « ségrégation » sociale (Obin, 2004, p. 31), Finkielkraut parle d'un phénomène d'ampleur nationale, symptomatique d'une fracture civilisationnelle. Il sélectionne des cas extrêmes – un élève qui quitte le cours en déclarant « Rousseau est contraire à ma religion », le refus de jouer *Le Tartuffe*, le rejet de *Madame Bovary* au nom de la morale (Finkielkraut, 2013, p. 113) – pour fabriquer une illusion de récurrence, alors même que les rédacteurs du rapport insistent sur la nécessité d'éviter les « généralisations » abusives (Obin, 2004, p. 6).

À cette falsification s'ajoute une stratégie de sélection orientée ou *creative editing*, qui consiste à ne retenir des rapports que les éléments susceptibles d'alimenter l'indignation, tout en occultant les conclusions nuancées qui en atténuent la portée polémique. Ainsi, Finkielkraut cite à dessein certaines expressions – comme le recours aux catégories de « halal » ou « haram » pour qualifier des œuvres littéraires, ou les « contestations » (Finkielkraut, 2013, p. 114) soulevées durant les cours d'histoire – mais passe délibérément sous silence les réponses institutionnelles formulées par les auteurs du rapport. Ces derniers soulignent en effet que les enseignants confrontés à ce type de situation ne rejettent pas ces questions comme illégitimes ou menaçantes, mais expriment le besoin « urgent » d'une « formation solide » (Haut Conseil à l'Intégration, 2010, p. 95) afin de pouvoir y répondre de manière éclairée et constructive.

En occultant également les recommandations du rapport – telles que l'intégration de ces enjeux dans les masters de l'enseignement et la formation continue, en particulier autour des discriminations (Haut Conseil à l'Intégration, 2010, p. 96) – Finkielkraut ne rend pas compte d'un déficit pédagogique structurel, mais construit une opposition factice entre l'institution scolaire et une jeunesse présentée comme irrémédiablement étrangère à ses valeurs. Ce déplacement rhétorique a pour effet de disqualifier les interrogations des élèves en les assimilant à des signes de rupture culturelle, plutôt qu'à des manifestations d'un besoin légitime de reconnaissance des discriminations vécues dans un cadre marqué par un racisme persistant.

L'efficacité de ce dispositif ne tient cependant pas uniquement à la manipulation des sources qu'il opère, mais aussi aux conditions de sa réception et aux usages stratégiques qu'en fait l'auteur dans l'espace public. Ce montage discursif repose d'abord sur un pari pragmatique :

celui de la faible vérification des sources mobilisées. Dans la mesure où très peu de lecteurs iront consulter les rapports invoqués, l'auteur dispose d'une large latitude pour en orienter l'interprétation sans s'exposer à une contradiction empirique immédiate. Ce pari n'est toutefois pas dissociable de la position occupée par Finkielkraut dans l'espace public. En tant qu'intellectuel médiatique, il a tout intérêt à produire des énoncés polémiques susceptibles de relancer sa visibilité : que son diagnostic soit validé ou contesté importe moins que sa capacité à structurer la controverse et à s'imposer comme point de passage obligé du débat. Ces deux logiques se renforcent enfin à travers un travail de cadrage (*framing*) du débat public. En adossant un récit fortement normatif à des sources institutionnelles, Finkielkraut ne se contente pas de susciter la polémique : il en fixe les termes. La discussion se déplace alors de la question de la validité empirique des faits vers une opposition axiologique – être pour ou contre le diagnostic posé – rendant secondaire la question de savoir si les constats avancés sont objectivement fondés.

Ce travail de cadrage ouvre la voie à une réécriture dramatique du réel, dans laquelle les données cessent d'être des éléments d'analyse pour devenir les ressorts d'un récit alarmiste. Finkielkraut ne se contente pas de mobiliser des données : il les travestit pour les plier à une narration anxigène, dans laquelle l'École devient une forteresse assiégée, la culture humaniste, un bastion en ruine, et les élèves des « quartiers », des acteurs d'un projet de subversion symbolique. Ce dispositif rhétorique est d'autant plus redoutable qu'il feint la lucidité et la gravité, tout en opérant un renversement profond de la logique critique : au lieu d'analyser les conditions sociales qui rendent possible le conflit scolaire, il pathologise les élèves, les érige en menace, et postule leur incapacité structurelle à entrer dans le contrat éducatif. Sous l'apparence du constat empirique, ce discours opère une requalification des élèves en figures de menace, participant à la fabrication d'un ennemi intérieur^[3].

Pour que cette reconfiguration idéologique du réel puisse s'imposer sans être contestée, encore faut-il délégitimer les cadres de savoir susceptibles d'en révéler les ressorts. Les sciences sociales deviennent alors, dans son discours, l'un des principaux obstacles à cette entreprise, accusées de participer à une vaste entreprise de censure idéologique. Il décrit un monde universitaire où toute tentative de « prendre au sérieux » les « différences » (Finkielkraut, 2013, p. 171) culturelles serait immédiatement réprimée, où il serait interdit pour les chercheurs d'enfreindre la « sacro-sainte règle méthodologique du traitement social des questions ethno-religieuses » sous peine de tomber en « disgrâce » et d'être placés sur « la liste noire du politiquement correct » (Finkielkraut, 2013, p. 171). En fabriquant l'image d'un interdit pesant sur les « vérités » qu'il prétend révéler, Finkielkraut renforce l'idée que son discours serait subversif, courageux, seul contre tous. Ce positionnement rhétorique lui permet de disqualifier par avance toute critique en la présentant comme le fruit d'un système idéologique oppressif. Il engage ainsi le lecteur dans une logique de dévoilement : s'il accepte cette mise en scène, il se sentira lui aussi complice d'un courage intellectuel, invité à « ouvrir les yeux » sur une vérité prétendument cachée. Le conspirationnisme agit donc ici comme un levier d'adhésion émotionnelle, qui rend plus difficile toute prise de distance critique avec les présupposés idéologiques du texte.

C'est dans ce cadre que s'inscrit une citation emblématique du texte : « La violence dans les quartiers dits sensibles est souvent imputée à l'exclusion sociale [...] dit la sociologie courante, la nouvelle sagesse des nations. Elle dit vrai, bien sûr, mais dit-elle toute la vérité ? » (Finkielkraut, 2013, p. 73). Par cette question rhétorique, Finkielkraut introduit un doute stratégique : tout en admettant une part de validité à l'analyse sociologique, il en dénonce implicitement la prétention à l'exhaustivité. L'opposition entre « dit vrai » et « toute la vérité » installe une tension entre reconnaissance partielle et disqualification globale : ce que Finkielkraut suggère ici, c'est que la sociologie masquerait volontairement une autre source des violences urbaines, qu'il situe implicitement sur un registre culturel, voire ethnique, et qu'il se présente comme seul à pouvoir dévoiler. En se plaçant à la marge d'un discours – qu'il décrit comme hégémonique, aveugle ou complice – il renforce sa posture d'éclairer, de penseur lucide refusant le confort de la bien-pensance. L'ironie contenue dans l'expression « nouvelle sagesse des nations » agit ici comme une critique subtile, visant à disqualifier un champ académique en le réduisant à un dogme, presque à une nouvelle religion civile, qui aurait perdu sa rigueur critique.

^[3] Sur la construction discursive de l'« ennemi intérieur » et le passage de l'adversaire social à la figure de la menace, voir Rigouste, 2011 ; Guibet Lafaye, 2019.

La disqualification de la sociologie permet ainsi de justifier une rupture épistémologique : abandonner les explications socio-économiques pour privilégier une lecture culturaliste où la violence serait inhérente à des différences culturelles, voire ethniques, irréconciliables. L'effet n'est pas seulement polémique, il est régulateur. En reléguant l'analyse structurelle au rang d'aveuglement doctrinal et en suspectant les catégories critiques – racisme systémique, ségrégation scolaire, discrimination – d'être des artifices d'excuse, le texte reconfigure le dicible.

Conclusion

L'analyse de *L'identité malheureuse* montre que la réduction du dicible ne procède pas par interdiction explicite, mais par érosion des cadres d'intelligibilité critique. Par glissements métonymiques, extrapolations exemplaires et mobilisation sélective de l'autorité institutionnelle, le texte substitue à l'analyse structurelle une économie de l'évidence. Ce travail sur le dicible opère selon une dynamique à double face. D'une part, ce type de discours vise à affecter le pouvoir d'intelligibilisation du réel propre aux sciences sociales, en contestant leur capacité à produire des explications causalement pertinentes des phénomènes sociaux. D'autre part – et c'est l'autre versant indissociable du processus – il contribue simultanément à rendre plus dicibles des registres explicatifs dont la pertinence est pourtant largement contestée du point de vue sociologique : interprétations essentialisantes, biologisantes ou racialisantes, qui naturalisent les conflits sociaux en les détachant de leurs conditions historiques, institutionnelles et matérielles. L'affaiblissement des cadres critiques et la légitimation de ces discours fonctionnent ainsi comme les deux faces d'un même mouvement, l'un rendant l'autre possible.

Cette dynamique n'opère toutefois pas uniquement à l'extérieur des sciences sociales : elle trouve aussi des relais et des points d'appui au sein même du champ sociologique, qu'il importe dès lors de ne pas concevoir comme homogène. Certaines prises de position internes – notamment autour de la remise en cause de la « sociologie critique », accusée de surestimer les déterminismes sociaux et de politiser indûment l'analyse – participent ainsi elles-mêmes à la délégitimation des approches structurelles. Elles peuvent, à ce titre, fonctionner comme des alliés objectifs de discours tels que celui de Finkielkraut, en validant l'idée selon laquelle la sociologie ferait obstacle à une appréhension plus « réaliste » – c'est-à-dire dépolitisée – du social, comme on le voit notamment dans les travaux de Gérald Bronner (2017) ou encore de Nathalie Heinich (1998).

Ce sont précisément ces registres explicatifs essentialisants, rendus plus dicibles, qui acquièrent alors une portée prescriptive. En naturalisant les conflits scolaires et sociaux, ils ne se contentent pas de les interpréter différemment : ils redéfinissent les réponses jugées légitimes. L'inégalité, désormais pensée comme incompatibilité culturelle ou déficit individuel, appelle prioritairement des solutions disciplinaires – sanctions, restauration de l'autorité, contrôle – au détriment de réponses structurelles fondées sur les moyens, la formation, la lutte contre la ségrégation ou la reconnaissance des discriminations. Ce déplacement des cadres d'interprétation engage des effets normatifs concrets sur les populations concernées et sur les politiques publiques qui leur sont destinées. Mettre au jour ces mécanismes ne constitue donc pas un simple exercice de réfutation, mais un geste de vigilance démocratique. Car ce qui s'érode ici n'est pas seulement une discipline académique, mais la possibilité même de penser l'égalité. Défendre la pluralité des cadres explicatifs, c'est préserver l'espace dans lequel les injustices peuvent encore être nommées – et, partant, politiquement combattues.

Bibliographie

- Ahmed S.**, 2004, *The cultural politics of emotion*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- Alduy C.**, 2022, *La langue de Zemmour*, Paris, Seuil.
- Austin J. L.**, 1962, *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press.
- Balibar É., Wallerstein I.**, 1991, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte.
- Bentolila A.**, 2007, *Le verbe contre la barbarie*, Paris, Odile Jacob.
- Bouron S.**, 2025, *Politiser la haine. La bataille culturelle de l'extrême droite identitaire*, Paris, La Dispute.
- Brighelli J.-P.**, 2005, *La fabrique du crétin. La mort programmée de l'école*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch.
- Bronner G.**, 2017, *Le Danger sociologique*, Paris, PUF.
- Butler J.**, 1997, *Excitable speech: A politics of the performative*, Londres, Routledge.
- Davies W.**, 2018, *Nervous states: How feeling took over the world*, Londres, Jonathan Cape.
- Fairclough N.**, 1989, *Language and power*, Londres, Longman.
- Finkelkraut A.**, 2013, *L'identité malheureuse*, Paris, Stock.
- Guibet Lafaye C.**, 2019, « Radicalisation : de l'adversaire à l'ennemi », *Regards sociologiques*, n° 53-54, p. 169.
- Hajjat A., Mohammed M.**, 2013, *Islamophobie. Comment les élites françaises fabriquent le « problème musulman »*, Paris, La Découverte.
- Haut Conseil à l'intégration**, 2010, *Les défis de l'intégration à l'école et recommandations relatives à l'expression religieuse dans les espaces publics de la République*, Paris, Premier ministre (Collection des rapports officiels). En ligne : <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/114000053.pdf>
- Heinich N.**, 1998, *Ce que l'art fait à la sociologie*, Paris, Minuit.
- Matonti F.**, 2021, *Comment sommes-nous devenus réacs ?*, Paris, Fayard.
- Obin J.-P.**, 2004, *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*, Paris, Ministère de l'Éducation nationale. En ligne : <https://www.education.gouv.fr/media/43661/download>
- Rigouste M.**, 2011, *L'ennemi intérieur. La généalogie coloniale et militaire de l'ordre sécuritaire dans la France contemporaine*, Paris, La Découverte.
- Sapiro G.**, 2018, *Les écrivains et la politique en France, de l'affaire Dreyfus à la guerre d'Algérie*, Paris, Seuil.
- Val P.**, 2015, *Malaise dans l'inculture*, Paris, Grasset.
- Van Dijk T. A.**, 1992, « Discourse and the denial of racism », *Discourse & Society*, vol. 3, n° 1, p. 87-118.
- Van Dijk T. A.**, 1998, *Ideology: A multidisciplinary approach*, Londres, Sage.
- Van Dijk T. A.**, 2015, « Critical discourse analysis », in **Tannen D., Hamilton H. E., Schiffrin D.** (dir.), *The handbook of discourse analysis*, Oxford, Wiley-Blackwell, p. 466-489.
- Weisbein J., Hayat S.**, 2020, *Introduction à la socio-histoire des idées politiques*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- Wodak R.**, 2021, *The politics of fear: The shameless normalization of far-right discourse*, 2e éd., Londres, Sage.
- Wodak R., Meyer M.** (dir.), 2015, *Methods of critical discourse studies*, 3e éd., Londres, Sage.

« Nantes ça craint » : la fabrique d'un récit hégémonique sécuritaire et raciste

Cet article analyse l'emballage médiatique au sujet de l'insécurité à Nantes, à partir de septembre 2022, et les conséquences sociales et politiques de cette séquence. Appuyée sur une enquête ethnographique menée à Nantes et dans sa périphérie, des entretiens avec des acteurs de la séquence et l'étude du corpus médiatique de la période, cette analyse permet de mettre au jour comment se construit un récit sécuritaire aux relents racistes et d'en analyser les conséquences politiques.

Clément Barailla Introduction

Margot Medkour À partir de septembre 2022, après la diffusion d'un classement par *Le Figaro* puis *Cnews* appuyant l'annonce selon laquelle « Nantes est pire que Bogota », Nantes fait l'objet d'un emballage médiatique au sujet de l'insécurité. Les principaux médias nationaux s'emparent du sujet, relayant les faits divers de la ville, multipliant les duplex et les reportages. Le 4 octobre 2022, le ministre de l'intérieur Gérald Darmanin annonce, aux côtés de la maire Johanna Rolland, de nombreux renforts policiers. Si les événements peuvent apparaître anecdotiques, la séquence semble avoir eu des effets durables. Plusieurs indices laissent penser en effet que l'image publique de Nantes est désormais associée à l'insécurité. Alors que l'Ouest de la France est traditionnellement rétif à l'extrême-droite, on assiste à une augmentation significative des scores du Rassemblement national (RN) : entre juin 2022 et juin 2024, sur les cinq circonscriptions incluant la commune de Nantes, elle est de 9 % en moyenne.

Victoria Pressigout

Basile Rousseau

Alice Jamin

Partant, cet article se propose d'objectiver les mécanismes par lesquels s'opère la fabrique d'un récit sécuritaire hégémonique et de montrer qu'il contribue, par la racialisation des enjeux sociaux et l'ouverture de l'espace du dicible aux solutions autoritaires, à l'érosion démocratique locale. L'analyse s'appuie sur les matériaux issus d'une enquête ethnographique menée en Loire-Atlantique et sur une chronologie détaillée de la séquence médiatique et politique (voir encadré). Dans la lignée des travaux de Michel Foucault sur l'ordre du discours (1971), nous considérons les « séquences » et « récits » analysés comme le produit de luttes de pouvoir qui structurent ce qui peut être dit et pensé. Nous nous inscrivons ainsi dans une approche historique du discours politique, attentive aux conditions socio-historiques qui rendent certains énoncés dicibles ou au contraire illégitimes dans un espace socio-politique et à un moment donné. L'acceptation sociale de certains termes – et donc de certaines idées – résulte de ces rapports de force discursifs. Nous explorerons d'abord (1) la chaîne narrative sécuritaire, depuis « l'offensive médiatique » jusqu'à son appropriation par les habitants. Nous analyserons ensuite (2) les effets politiques et sociaux de ce processus, via la banalisation de l'amalgame entre insécurité et immigration et la disqualification symétrique du discours critique (antifasciste ou antiraciste).

Méthodologie :

Notre étude porte à la fois sur les événements liés à la thématique sécuritaire qui se sont déroulés à Nantes à partir du début de l'année 2022, et sur la réception de la séquence dans la périphérie nantaise. Pour comprendre la construction de la séquence médiatique de l'automne 2022, nous avons mené des entretiens avec des journalistes issus des rédactions de *Ouest-France*, *Presse Océan*, *France 3*, *Contre-Attaque*, *Le Particulier* ; des observateurs universitaires ; des élus municipaux impliqués dans les séquences étudiées ; des commerçants et l'association Plein Centre.

Nous avons aussi collecté des commentaires sous les publications Facebook de journaux locaux (*l'Eclairer* de Châteaubriant, *Le Courrier du Pays de Retz*, *Ouest-*

France édition de Saint-Nazaire) et de groupes d'habitants de communes de ces trois territoires. En parallèle, nous avons analysé un corpus de 200 articles de presse nationale et locale parus entre le 23 septembre et le 17 octobre 2022, ainsi que des reportages et interviews télévisés de cette période.

En complément, et afin d'analyser en particulier la réception du discours sécuritaire, nous nous appuyons sur une étude ethnographique réalisée entre l'été 2024 et l'été 2025, dans trois territoires de Loire-Atlantique (le Bassin nantais, le Pays de Châteaubriant, et le sud du Pays de Retz), particulièrement concernés par le développement du vote RN (sur ces territoires, +15% en moyenne au premier tour entre 2022 et 2024). Cette enquête nous a mis en contact avec environ 200 personnes : une centaine avec lesquelles nous avons eu des conversations ordinaires dans des lieux de passage ou de sociabilité, une soixantaine avec lesquelles nous avons mené des entretiens courts semi-directifs, et une trentaine avec lesquelles nous avons eu des entretiens longs (entre 1h30 et 3h), individuels ou collectifs.

La chaîne narrative sécuritaire : de l'offensive médiatique à l'appropriation locale

La construction du « problème Nantes »

D'un point de vue politique, la thématique de l'insécurité à Nantes n'émerge pas en septembre 2022. Cette thématique a su s'installer à l'échelle nationale depuis plusieurs décennies et trouve dans le territoire nantais des échos locaux, régulièrement portés par des acteurs politiques qui y prêtent un intérêt et bénéficient de sa promotion. En amont de la campagne municipale de 2020, le sujet est déjà annoncé comme brûlant par la presse locale et émaille les conversations des Nantais. L'insécurité est particulièrement associée à deux phénomènes : d'une part, aux règlements de compte liés au trafic de drogue ; d'autre part, aux agressions physiques et aux vols qui se produisent la nuit dans l'hypercentre (Bouffay - Commerce) et dans un secteur proche de lieux festifs (Hangar à Bananes). Pendant cette campagne, la thématique de la sécurité des femmes dans l'espace public constitue un point d'entrée privilégié. Par ailleurs, les manifestations violentes sont identifiées comme une cause d'insécurité par l'opposition municipale de droite, qui dénonce la « zadification » de la ville. De fait, des images spectaculaires des manifestations nantaises sont fréquemment reprises par les médias nationaux, créant une association symbolique forte entre la ville et un certain désordre, préparant ainsi le terrain à un glissement vers la dénonciation d'un désordre social global. L'emballement sécuritaire de 2022 s'appuie donc sur un terreau favorable, préparé par de multiples acteurs locaux, qui ont réussi à mettre le sujet à l'agenda politique local, mais il correspond aussi, à l'évidence alors, à des préoccupations réelles et partagées par les Nantais.

Cependant, la séquence qui démarre en septembre 2022 peut être considérée comme un véritable moment de rupture en ce qu'elle constitue le point de départ d'une opération médiatique d'une ampleur nouvelle. Sa puissance réside dans l'existence d'un triple catalyseur :

- Le 23 septembre 2022, *Le Figaro* diffuse un classement des villes les plus sûres du monde : Nantes y apparaît très mal classée, ce qui agit comme un révélateur de la « crise nantaise ».
- Le classement ainsi produit est immédiatement renforcé par la surmédiatisation de trois événements. Dans la nuit du 24 septembre, en sortie de boîte de nuit, une femme de 40 ans est victime d'un viol par deux hommes de nationalité soudanaise. Puis, le 27 septembre, un policier est blessé après un refus d'obtempérer. Enfin, une fusillade se produit dans le quartier populaire des Dervallières le 28.
- Une mobilisation locale autour de problèmes d'insécurité dans le centre-ville est organisée par les associations de représentants de commerçants du centre-ville le 1er octobre 2022.

Apparaît ainsi un *problème Nantes*. Bien qu'hétérogène dans ses expressions, la médiatisation du « problème Nantes » tend à partager une même structure narrative : *l'insécurité* dans l'espace public y est associée à des hommes *immigrés*, tandis que les femmes en sont désignées

comme les premières victimes. Dans les articles de *Valeurs Actuelles*, et sur l'antenne de *Cnews*, il prend plutôt la forme suivante : *l'insécurité des femmes* dans l'espace public est due à des hommes *immigrés* impliqués dans le trafic de *drogue*, et/ou drogués, et la mairie n'agit pas car elle est soumise à *l'extrême-gauche*. Dans ce cadre, le centre-ville, lieu de consommation et de sociabilité, est décrit comme un « lieu infréquentable la nuit », rendant l'insécurité concrète, intime et personnelle : l'espace public nantais est fréquemment présenté comme dangereux, en particulier pour les femmes. La mention explicite de la nationalité soudanaise des agresseurs du Hangar à Bananes, couplée à la mobilisation discursive récurrente du thème des « trafics de stupéfiants » (y compris par la maire, Johanna Rolland) permet une racialisation implicite de la délinquance (Bonelli, 2010). L'insécurité devient un problème de frontière et d'identité (immigrés, trafic, centre-ville « moins blanc ») plutôt qu'un enjeu social et urbain (ségrégation, inégalités). L'inaction supposée de la mairie viendrait quant à elle d'un problème idéologique, qui ferait que des solutions de « bon sens » ne peuvent pas être appliquées. Les conseillers municipaux des groupes d'opposition *Mieux Vivre à Nantes et Démocrates et progressistes* en veulent notamment pour preuves le soutien à la manifestation antifasciste du 21 janvier 2022 apporté par le 5e adjoint à la mairie de Nantes (qui se rétracte rapidement), et le rejet par le conseil municipal de la proposition de vœu condamnant les violences en manifestation. Le piège se referme alors : la disqualification politique de l'exécutif municipal par l'accusation de laxisme, voire d'insensibilité, encourage les forces politiques de la majorité (et des oppositions) à valider l'existence du problème de l'insécurité alors que le récit qui tend à s'imposer est déjà déplacé par rapport aux faits divers sur lesquels il s'appuie.

Face à cela, la maire choisit un cadrage défensif qui, paradoxalement, concourt à l'emballlement autour de la question sécuritaire. D'abord, par une maladresse politique, en déclarant que « jamais la police municipale [...] ne pourra empêcher un viol dans la rue ». Johanna Rolland s'inscrit alors dans l'héritage du Parti socialiste (PS) nantais, en se montrant à l'écoute des préoccupations et en faisant valoir un « droit à la tranquillité », mais elle renvoie la responsabilité du problème (notamment les moyens de police) à l'État central. Au-delà, il s'agit aussi pour Johanna Rolland d'opérer une externalisation géographique de la faute. Dans les interviews qu'elle accorde alors, elle met en avant le sujet des « trafics européens » et en appelle au ministère de l'intérieur, car « la situation dans l'Ouest du pays a changé ». Cette technique rappelle celle de Jean-Marc Ayrault, mais avec deux différences : d'abord, elle cède largement sur le diagnostic, et le lexique employé (en évoquant « la bataille de l'espace public » plutôt que le droit à la tranquillité) ; ensuite, le problème est déplacé – non pas seulement en affirmant qu'il s'agit de la responsabilité de l'État –, mais en le reliant à des phénomènes transfrontaliers, qui dépassent l'État lui-même. Implicitement, elle valide la nécessité de l'intervention musclée et crédite donc l'existence d'un problème sécuritaire.

Les acteurs de la mise à l'agenda de l'insécurité

L'émergence du problème « Nantes ça craint » illustre un processus classique de mise à l'agenda d'un problème public. Cette dynamique repose sur un travail de justification visant à hisser une préoccupation locale au rang d'enjeu collectif (Neveu, 2022) : en l'occurrence, le viol d'une femme devient la preuve d'un danger généralisé pour les femmes, la peur de se déplacer en ville est présentée comme une atteinte au droit fondamental de circuler librement. On retrouve ici l'usage stratégique du scandale et de l'indignation qui, en mobilisant des ressorts émotionnels, ouvre une fenêtre d'opportunité à l'émergence d'un nouveau problème public (McCombs *et al.*, 1972 ; Kingdon, 1995 ; Garraud, 2014).

Mais l'efficacité de la séquence d'emballlement ne se comprend qu'en analysant les prises de position stratégiques des acteurs, non seulement vis-à-vis du public, mais aussi *au sein* de leurs propres champs (Bourdieu, 2011). Le récit sécuritaire devient hégémonique du fait d'une impulsion médiatique nationale (*Le Figaro*, propriété du groupe Dassault ; *CNews*, du groupe Bolloré), d'une exploitation politique locale et d'une validation par des acteurs de la société civile. Dans le champ médiatique, Pascal Praud est un relais puissant : en mobilisant un capital symbolique local et médiatique, il personnifie l'offensive et cible Johanna Rolland, que sa personnalité et sa position politique, encore fragiles au niveau national, rendent vulnérable. Quant aux commentateurs critiques s'attachant à pointer des amalgames, ils se retrouvent pris au piège. En effet, en tentant de distinguer, par exemple, le « sentiment d'insécurité » de la « délinquance réelle », ils tendent à placer la question sécuritaire au cœur de l'agenda médiatique et nourrissent un « emballlement médiatique », imposant l'idée qu'il y a effectivement un problème (sécuritaire) à traiter (Née, 2012). Dans le champ politique, le

récit sécuritaire médiatique offre une tribune inespérée à l'opposition nantaise qui peut ainsi bénéficier de la mise en visibilité du « chaos » nantais : passages réguliers sur *CNews*, interview sur LCI dans l'émission « Tout est Pol » pour l'élu Les Républicains (LR) Foulques Chombart de Lauwe, proposition de loi sur la sécurité des élus locaux pour la sénatrice LR Laurence Garnier. Les commerçants du centre-ville sont eux aussi des acteurs déterminants de la séquence. Détenteurs d'un capital symbolique spécifique, en tant qu'acteurs « établis » (Bonelli, 2010) de la politique touristique et culturelle de la ville, ils se mobilisent pour la sécurité et l'image du centre-ville, au nom de la liberté de circuler (pour travailler ou consommer), dans un contexte de forte concurrence des centres commerciaux périphériques.

Les journalistes des quotidiens locaux, acteurs (malgré eux ?) de la mise sur agenda

Les journalistes des rédactions locales (*Ouest-France, Presse Océan*), qui sont pour certains correspondants pour la presse nationale, ressentent un certain malaise face au risque d'instrumentalisation, d'autant plus qu'ils ont aussi participé à cette obsession sécuritaire en relatant chaque fait divers au cours des années précédentes, fournissant la matière première indispensable à l'emballlement. Or, malgré la multiplication d'articles relativisant le problème au cœur de la séquence, certains confient leur impression « de ramer à contre-courant », avec peu de temps et de moyens pour creuser les sujets ou enquêter.

Face à l'effet de synergie lié aux prises de parole de ces différents acteurs, la majorité socialiste nantaise se retrouve piégée, contrainte de naviguer dans un agenda qu'elle ne maîtrise plus. D'après plusieurs élus de la majorité et membres du cabinet de la maire, cette période est « la pire qu'ils ont vécue ». Johanna Rolland apparaît visiblement troublée lors de ses interviews télévisées, la voix cassée, ce qui renforce l'impression générale d'une situation non maîtrisée. La résolution de la crise prend la forme d'un communiqué commun, le 4 octobre, entre le ministre de l'Intérieur Gérard Darmanin et la maire, annonçant, « pour la sécurité des Nantais », l'installation d'une nouvelle compagnie républicaine de sûreté (CRS), de nouvelles caméras, et la construction d'un centre de rétention administrative (CRA). Le Parti socialiste local accepte ainsi de lier la réponse sécuritaire à une mesure de contrôle migratoire. L'amalgame entre insécurité et immigration ouvre alors un nouvel épisode dans la séquence, avec des prises de position venant cette fois-ci de la gauche, dénonçant une annonce « raciste », faisant « le jeu de l'extrême-droite ».

2. Les effets politiques et sociaux de la séquence

Une nouvelle image de Nantes

Cette séquence semble avoir forgée une nouvelle image de Nantes. De ville attractive et agréable à vivre, elle est devenue une ville « qui craint ». Le récit global sur la ville vacille : « depuis vingt ans, on vendait «la belle endormie réveillée» par la culture, le tram, «l'effet côte ouest»... En trois ans, tout s'est effondré » résume un journaliste local. À l'été 2023, le directeur de la communication de la ville et de la métropole est remplacé ; la majorité municipale s'efforce ensuite de redorer l'image de la ville : Johanna Rolland clame alors que « Nantes est belle, Nantes va bien ».

Il faut dire que les conséquences économiques commencent à inquiéter les décideurs locaux : à partir de 2022, Nantes se distingue en effet par un recul plus marqué des ventes de logement que les autres grandes villes. D'après une journaliste spécialisée dans l'immobilier, « dans le centre-ville, les prix se sont tassés : les gens ne veulent plus y vivre, à cause de l'insécurité grandissante – l'autre cause, ce sont les travaux et les problèmes d'accès. Les acquéreurs cherchent plutôt des biens dans les quartiers périphériques ». Cette inquiétude se retrouve également chez les commerçants du centre-ville, qui témoignent régulièrement dans la presse locale d'une dégradation du climat des affaires. Ces difficultés se traduisent dans les chiffres : le taux de vacance commerciale est passé de 3 % à 6 % entre 2021 et 2024, tandis que les réservations hôtelières accusent un recul de 2 à 5 % par rapport aux prévisions sur 10 jours selon la Confédération des acteurs du tourisme (CAT).

De manière générale, le récit médiatique et politique qui s'est déployé lors de cette séquence laisse des traces dans les représentations des habitants du département. Partout sur nos

terrains d'enquête, la représentation dominante est celle d'une « ville dangereuse », « coupe-gorge » : « j'ai souvent peur pour ma fille qui habite dans le centre », nous raconte une secrétaire médicale installée dans le Pays de Retz, au sud-ouest de Nantes. Dans le bassin nazairien, une autre femme nous indique que Nantes « a chuté dans le classement [en matière] de sécurité ». Pour beaucoup, la ville devient un endroit à éviter, au moins en soirée : « C'est trop le bordel à Nantes, je n'y vais plus depuis 10 ans alors que j'habite à 30 minutes. J'entends dire qu'on peut se faire poignarder pour une cigarette ». On nous demande même : « Vous venez de Nantes ? Et ça va ? Comment vous faites pour habiter là-bas ? Vous sortez le soir ? ».

La plupart du temps, les enquêtés n'ont pas vécu directement d'agression. Et pourtant, la description qu'ils font de la vie nantaise reprend des éléments de la rhétorique insécuritaire développée dans les médias. Ainsi, certains nous avancent : « on préfère payer plus cher pour la qualité de vie, vivre dans un endroit préservé, où il n'y a pas la même population ». D'autres analysent le problème avec moins de retenue et font valoir qu'à Nantes il y a « plus de migrants, [plus] de gens qui ne travaillent pas, [plus] de perturbateurs ». « Je reprends cette expression, mais vraiment Nantes c'est pire que Bogota » ou encore, « Nantes c'est devenu pourri, [...] c'est un choix politique ».

Bref, les personnes auprès desquelles nous avons enquêté se sont manifestement appropriées l'idée du *problème Nantes*, et même les termes qui l'ont porté. Certains évoquent explicitement la polémique de 2022, mais les récits de trajectoires personnelles qui nous ont été faits suggèrent qu'il s'est aussi nourri de témoignages de proches, plus souvent de rumeurs et récits relayés depuis plusieurs années, y compris par la presse locale. Comme dans le cas de *La Rumeur d'Orléans* (Morin, 1969), la répétition de récits non vérifiés et l'amplification de faits divers par des canaux informels et médiatiques locaux finissent par produire une vérité sociale déconnectée de la réalité statistique, ce qui ne l'empêche pas d'être politiquement redoutable.

Les effets politiques d'un discours racialisant

Dans l'espace local nantais, pourtant marqué à gauche, on observe des signes forts d'un glissement des discours.

Dans la sphère médiatique, l'identité raciale est de plus en plus mise en évidence à la suite de cette séquence. Des journalistes évoquent ainsi un changement récent dans la charte déontologique de *Ouest-France* : là où la mention de la nationalité ou de l'origine des personnes mises en cause était autrefois proscrite – sauf si elle éclairait directement les faits –, elle est désormais explicitement encouragée.

Dans la sphère politique, le groupe Nemesis implanté à Nantes s'appuie sur l'effet de consensus permis par cette séquence pour redéployer la question raciale à partir de celle du harcèlement de rue (Gayet-Viaud, Dekker, 2021), ce qui lui permet de se positionner efficacement sur des attentes exprimées largement, y compris à gauche.

Néanmoins, le discours racialisant ne se cantonne pas aux groupes militants positionnés à l'extrême-droite. Lorsque, sur nos terrains d'enquête, nous disons ne pas nous sentir particulièrement en insécurité dans le centre-ville, nos interlocuteurs nous renvoient à notre naïveté, ou nous suspectent de fermer les yeux par idéologie sur la question raciale. Le consensus acquis sur le constat de l'insécurité amène avec lui cette question, via la formulation du *problème Nantes*, qui facilite le passage d'une insécurité ressentie personnellement à la perception d'une ville assiégée, confrontée à une menace croissante.

De la terreur sexuelle à l'attente autoritaire

Principalement associée aux femmes, la vulnérabilité dans l'espace public est sans cesse mobilisée pour convaincre de la gravité de la situation. Chez les personnes enquêtées, l'inquiétude pour les jeunes femmes est très présente dans les discours, lesquels participent de ce que Nerea Barjola (2018) définit comme la *terreur sexuelle* : une microphysique sexiste du pouvoir qui, par la mise en récit de violences contre les femmes, produit un mécanisme de contrôle social restreignant leur mobilité et légitimant, en retour, des appels à une protection virile et policière. L'attente implicite ou explicite qui s'exprime est alors celle de la présence de corps virils en armes, disciplinés. À ce titre, le dispositif scénique du direct de Jean-Marc Morandini à Nantes, le 29 septembre 2022,

est fascinant : entouré de gardes du corps aux musculatures développées, le journaliste interroge une écrasante majorité d'hommes qui parlent tous (à l'exception du 1^{er} adjoint) des femmes dans l'espace public et de leur vulnérabilité.

À la suite de cette séquence, les actions spectaculaires de groupes d'extrême droite se sont d'ailleurs multipliées sur le territoire : à Nantes Université, des banderoles ouvertement racistes ont été déployées en décembre 2022. En mars 2023, le domicile du maire de droite de Saint-Brévin-les-Pins (44) a été incendié, parce qu'il soutenait l'installation d'un centre d'accueil pour demandeurs d'asile. Le récit qui s'est imposé dans l'espace public, en liant insécurité, immigration et laxisme des élus, leur a fourni un cadre symbolique déshumanisant leur adversaire et légitimant leur usage de la force.

Enfin, l'effet politique le plus direct de cette séquence est d'abord électoral. En Loire-Atlantique, le nombre de voix pour le RN a triplé entre les législatives de 2022 et celles de 2024. Son score régional est passé de 15 % à près de 30 % des voix. Cette progression est aussi visible dans la commune de Nantes où le RN a obtenu plus de 20 % des suffrages dans certains bureaux de vote. Le lien entre la mise en avant du thème de l'insécurité et les succès électoraux du Front national, puis du RN, a souvent été étudié, particulièrement lors de la présidentielle de 2002 (Née, 2012) : son succès dépend d'une réactivation politique et médiatique sécuritaire, comme ce fut le cas à Nantes en 2022. Les électeurs que nous avons interrogés, lorsqu'ils votent RN, mentionnent de manière presque systématique la situation nantaise : que cela ait véritablement contribué à leur choix ou non, nous faisons l'hypothèse que l'exemple médiatisé d'une ville proche supposée gangrenée par l'insécurité a nourri la dynamique électorale du parti dans la région.

Lors des élections municipales de mars 2026, le Rassemblement National s'est implanté dans les conseils municipaux de plusieurs communes, échouant toutefois à remporter la mairie de Donges. À Nantes, c'est plutôt Foulques Chombart de Lauwe qui a tiré parti de cette séquence, d'abord pour s'imposer comme candidat LR, puis en rassemblant 48% des suffrages au second tour, en réalisant de très bons scores dans les bureaux de vote qui ont largement voté pour Eric Zemmour et Marine Le Pen en 2022.

« Mater une ville rebelle » ?

Depuis son installation à Saint-Herblain début 2023, la compagnie de CRS 8, unité spécialisée dans le maintien de l'ordre, a été engagée dans plusieurs opérations d'envergure : surveillance et contrôles continus de points de deal, contrôles massifs en centre-ville – notamment les 21 et 22 janvier 2025, avant que ce dispositif ne soit étendu à d'autres métropoles. Ces interventions ont été critiquées par la Ligue des droits de l'Homme et le Syndicat des avocats de France pour leur caractère discriminatoire, les forces de l'ordre étant accusées de cibler généralement des personnes perçues comme étrangères afin d'alimenter les placements en CRA.

Ces pratiques accentuent le sentiment de contrôle permanent ressenti par une partie de la population. La forte visibilité policière, parfois avec des agents lourdement armés, contribue à un climat anxiogène, particulièrement lors des manifestations : « Le résultat de cette polémique, c'est qu'on a des policiers tout le temps, partout – surtout pendant les manif, avec la CRS 8. En toile de fond, ils ont réussi à mater une ville rebelle qu'ils n'avaient pas réussi à mater jusqu'ici. En 2010, Nantes était le labo des mouvements sociaux. Aujourd'hui, c'est le labo de la domestication d'une population ».

Les mécanismes de répression politique ciblent aussi les voix dissidentes, associées au désordre qu'il faut combattre. Deux procédures de dissolution ont été engagées contre des organisations de gauche du pays nantais : Nantes Révoltée (en 2022), et les Soulèvements de la Terre (2023).

Conclusion

L'analyse de cette séquence nantaise illustre un cas emblématique d'emballement médiatique sur le sujet de l'insécurité, avec des effets à la fois économiques, sociaux et politiques. La construction de ce récit est le produit des prises de position de nombreux acteurs situés dans

des champs différents. À partir d'une combinaison de faits divers, ces acteurs sont parvenus à forger un récit contribuant non seulement à modifier les représentations sociales d'une ville auprès d'une large partie de la population, mais également à opérer un déplacement du dicible. Là où la dénonciation du racisme constituait naguère un marqueur de respectabilité républicaine, elle est manifestement devenue suspecte d'angélisme ou de naïveté. Le point d'étonnement se situe probablement moins au niveau des effets électoraux et politiques, qu'à celui de l'incapacité des forces progressistes à contester ce récit, ce qui justifie de notre point de vue le qualificatif d'hégémonique. Pour l'expliquer, nous pouvons faire plusieurs hypothèses.

D'abord, la force d'appropriation du récit tient à ce qu'il permet de raconter son vécu. En Loire-Atlantique, nombre d'habitants non militants se sont appuyés sur le *problème Nantes* pour reformuler leur expérience du déclassement ou de la marginalisation tout en préservant leur image (Goffman, 1973) : s'ils ont généralement quitté Nantes pour des raisons économiques, ils peuvent désormais faire valoir que la ville est devenue un repoussoir et donc participer par leur discours à une forme d'auto-promotion de soi. Ensuite, les principales forces de gauche à l'échelle municipale (Parti socialiste, Europe Écologie Les Verts, Nantes en commun), n'ont pas convergé sur un contre-discours après 2020, notamment en remettant frontalement en cause l'existence du problème de l'insécurité.

Mais, cette incapacité est peut-être elle-même liée au fait que la question sécuritaire peut être embrassée au travers de registres de justification qui ne sont pas forcément étrangers à la gauche. Au cours de notre étude, il est apparu que les discours sécuritaires élaborés au sujet de Nantes puisaient en effet dans trois répertoires et registres de justification distincts mais fréquemment articulés : un répertoire racial, qui traduit l'inquiétude face à un centre-ville « moins blanc » ; un répertoire républicain, qui invoque l'amour de l'ordre et de l'État comme valeurs communes ; un répertoire féministe, qui justifie les politiques sécuritaires au nom de la protection des femmes dans l'espace public. C'est peut-être parce que ces deux derniers registres peuvent aisément s'arrimer à l'histoire de la gauche et aux valeurs auxquelles cette catégorie renvoie, que le récit sécuritaire parvient aussi facilement à s'imposer dans l'espace public.

Bibliographie

Bakhtine M. M., 1979 [1952-53], « Les genres du discours », in *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard.

Barjola N., 2018, *Microfísica sexista del poder: el caso Alcàsser y la construcción del terror sexual*, Barcelone, Virus Editorial.

Bonelli L., 2010, *La France a peur. Une histoire sociale de « l'insécurité »*, Paris, La Découverte.

Bourdieu P., 2011, « Champ du pouvoir et division du travail de domination. Texte manuscrit inédit ayant servi de support de cours au Collège de France, 1985-1986 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 190, n° 5, p. 126-139.

Foucault M., 1971, *L'ordre du discours*, Paris, Gallimard.

Garraud P., 2014, « Agenda/Émergence », in **Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P.** (dir.) *Dictionnaire des politiques publiques : 4e édition précédée d'un nouvel avant-propos*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 58-67.

Gayet-Viaud C., Dekker M., 2021, « Le problème public du harcèlement de rue : dynamiques de publicisation et de pénalisation d'une cause féministe », *Déviance et Société*, vol. 45, n° 1, p. 7-23.

Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1. La présentation de soi*, Paris, Éditions de Minuit.

Kingdon J. W., 1984, *Agendas, Alternatives, and Public Policies*, New York, HarperCollins.

Le Bart C., 2003, « L'analyse du discours politique : de la théorie des champs à la sociologie de la grandeur », *Mots. Les langages du politique*, n° 72, p. 5-10.

McCombs M., Shaw D., 1972, « The agenda-setting function of mass media », *The Public Opinion Quarterly*, vol. 36, n° 2, p. 176-187.

Morin E., 1969, *La Rumeur d'Orléans*, Paris, Le Seuil.

Née E., 2012, *L'insécurité en campagne électorale*, Paris, Honoré Champion.

Ce que parler (ne) veut (pas) dire : formes et effets des restrictions du dicible dans la démocratie locale

Dans les petites communes rurales du Nord de la France, la recherche de l'entente est souvent présentée comme le signe d'une bonne gouvernance. Pourtant, derrière cette image d'harmonie se déploie un travail plus discret de régulation du désaccord. À partir d'une enquête ethnographique conduite entre 2017 et 2023 dans deux communes, *Linemas* et *Lestain*, cet article explore la manière dont le consensus se fabrique au quotidien en s'appuyant sur l'observation de réunions municipales, la réalisation d'entretiens avec des élus et l'étude de documents officiels. L'analyse montre que le calme et la modération, érigés en vertus politiques, participent à la légitimation du pouvoir tout en restreignant l'expression du désaccord. Ce gouvernement de la mesure et de la convenance contribue à préserver la cohésion sociale, au prix d'un rétrécissement des formes de la vie démocratique.

Théodore Ambassa Akoa
Docteur en science politique, chercheur associé au Ceraps (UMR 8026)

Dans les arènes locales, en particulier dans les petites communes, le consensus s'impose comme une vertu politique en soi (Karnouh, 1973) : il devient le signe d'une gestion responsable, tandis que le désaccord apparaît comme une faute de ton ou un manque de savoir-être. Ainsi, un travail de neutralisation du dissensus s'opère, contribuant à redéfinir ce qu'il est légitime ou non de dire dans l'espace public. Ce phénomène s'inscrit dans un moment particulier de la démocratie, caractérisée par une nouvelle normativité délibérative. Au-delà d'être un idéal (Habermas, 1987), la délibération devient une pratique socialement située, soumise à des normes implicites de convenance (Lefebvre, 2013 ; Lavigne Delville *et al.*, 2015). Ce déplacement du modèle démocratique vers des pratiques particulières s'est accompagné d'un intérêt renouvelé pour les mécanismes concrets de cadrage de la délibération. En observant les dispositifs participatifs en « situation », Rémi Lefebvre (2013) a montré qu'ils reposent sur des routines et des normes interactionnelles qui orientent les échanges. La participation fonctionne alors comme un filtre qui sélectionne les formes de parole jugées légitimes. Dès lors, le consensus apparaît comme un travail social : il se fabrique à travers des ajustements, des attentes de retenue et des normes implicites de civilité.

C'est dans la tension entre consensus et dissensus que se situe la problématique de cet article. Les analyses de Loïc Blondiaux (2008) ont montré que les institutions participatives sont traversées par une contradiction constitutive : conçues pour produire de l'accord par la discussion, elles demeurent travaillées par la persistance du conflit, indissociable du pluralisme démocratique. Dans cette perspective, la question centrale qui guide cet article est de comprendre comment la norme du consensus, valorisée comme vertu civique dans les petites communes, agit comme un mécanisme de contrôle du dicible et de la pacification du débat démocratique. L'hypothèse défendue est que le consensus ne relève pas seulement d'une culture locale de la courtoisie : il constitue une technologie de gouvernement qui repose sur une économie morale de la retenue. La production d'une harmonie de façade contribue ainsi à une dépolitisation ordinaire des relations locales, où la critique devient coûteuse et le désaccord recodé en déviance morale, plutôt qu'en expression politique.

Pour démontrer cela, ce texte propose d'analyser la fabrique du consensus local dans deux communes du Nord de la France, à savoir *Linemas* et *Lestain*. La première partie mettra en lumière la manière dont la civilité politique s'impose comme un *ethos* local, structurant les comportements et les manières de dire. La seconde partie examinera les mécanismes concrets de neutralisation du dissensus, à travers les pratiques de langage, les dispositifs institutionnels et les écritures administratives. La dernière partie s'attachera à comprendre les effets politiques et sociaux de cette pacification en interrogeant notamment ce qu'elle fait à la vitalité démocratique et à la possibilité même du désaccord dans les espaces municipaux.

Encadré méthodologique : une ethnographie du consensus local

Cet article s'appuie sur une enquête ethnographique menée entre 2017 et 2023 dans deux communes rurales du Nord de la France, Linemas et Lestain. Ces deux localités, marquées par des formes d'interconnaissance dense et une forte personnalisation de la vie politique autour des maires, offrent un terrain privilégié pour observer la manière dont se construit le consensus dans la gouvernance municipale. Jusqu'en 2025, ces deux collectivités étaient soumises au scrutin majoritaire applicable aux communes de moins de 1000 habitants et habitantes. Une liste sans étiquette s'est présentée aux élections municipales depuis 2001 dans chacune des communes, sans qu'aucune opposition institutionnelle ne se constitue. Ces conseils municipaux comptent chacun quinze membres. Le maire de Linemas est en fonction de 2001 à 2025, tandis que celui de Lestain exerce son mandat depuis 2007 et demeure en poste jusqu'en 2024. L'enquête repose sur l'observation de réunions publiques et sur des discussions informelles diverses. Six séances de conseil municipal et sept réunions de commissions ont ainsi été observées. Les discussions informelles se sont principalement déroulées avec les maires, les conseillères et conseillers municipaux ainsi que certains habitants et habitantes. Leur nombre est difficile à établir avec précision, tant elles se sont affranchies du cadre de l'entretien classique, se nouant aussi bien autour d'un café qu'en marge des réunions municipales. L'enquête s'appuie également sur 22 entretiens semi-directifs menés avec des maires, des adjoints et adjointes, des conseillères et conseillers municipaux et des citoyens et citoyennes, ainsi que sur l'analyse de 300 documents municipaux (comptes rendus de séances de conseils, bulletins d'information, archives locales).

I- Les formes ordinaires de la pacification politique

I.1 La civilité politique comme *ethos* local

Dans les communes étudiées, la vie politique repose sur un principe de retenue qui dépasse les simples règles de politesse. Dans cet univers d'interconnaissance dense où élus et élues, habitants et habitantes et associations se côtoient quotidiennement, la parole publique est d'abord un exercice d'équilibre. Dans cet environnement où « tout le monde se connaît », le désaccord n'est en effet jamais tout à fait neutre car il engage des affinités, des histoires partagées et des positions sociales. Contester trop ouvertement la parole d'autrui lors des séances publiques, c'est risquer de troubler la paix du collectif ou d'exposer des tensions latentes. Pour les élus et élues, il s'agit alors de s'exprimer sans rompre le lien social. Le désaccord quant à lui se trouve moralement requalifié : il devient une faute de ton plus qu'un acte politique. Dès lors, la civilité devient une condition de la légitimité politique. Quant au débat, il prend la forme d'une diplomatie ordinaire, où l'on cherche davantage à préserver la cohésion et à éviter de « faire des histoires »^[1] qu'à remettre en question des positions.

Cette économie de la parole repose sur des régulations fines : modulation du ton, humour pour désamorcer une tension, euphémisation. Les discussions se clôturent souvent sur des formules rituelles telles que « on est tous d'accord »^[2], « l'essentiel, c'est d'avancer ensemble »^[3] ou « je ne veux pas créer de tension »^[4]. Ces actes de langage jouent un rôle performatif (Austin, 1962, p. 6). Dire qu'il n'y a pas de conflit, c'est déjà contribuer à le faire disparaître. De cette manière, la cohésion locale repose sur un travail collectif de mise à distance du conflit, où la civilité politique réaffirme une hiérarchie des manières de parler. Un entretien mené avec deux conseillères municipales de Linemas illustre bien cette économie morale. Revenant sur une séance de conseil jugée « houleuse » à laquelle je n'ai pas pu assister, elles insistent sur le souci de ne pas rompre les apparences d'harmonie :

« Il [le maire] a eu de la chance qu'il y avait un stagiaire [...], moi, je n'ai pas répliqué parce qu'il était là. Je ne voulais pas le mettre en défaut devant le stagiaire » ^[5].

[1] Propos recueillis auprès de Sylvie, une conseillère municipale de Linemas en juillet 2018. Elle est à son premier mandat entre 2014 et 2020.

[2] Carnet d'observation de la séance de conseil municipal de juin 2018 à Linemas.

[3] Carnet d'observation, juin 2018.

[4] Carnet d'observation, juin 2018.

[5] Entretien réalisé avec deux conseillères municipales de Linemas, Martine et Sylvie, en juillet 2018. Lors de mon immersion de terrain, nous étions deux à avoir choisi cette commune comme terrain d'observation. Nous assistions tous les deux aux séances du conseil municipal. Le deuxième, un étudiant en cycle licence, avait un lien direct avec la commune, puisqu'il y résidait.

Ce propos et mes différentes observations invitent à penser que la retenue ne s'impose pas seulement pour éviter le conflit. Elle est un réflexe incorporé, un mode de présentation de soi conforme à l'ordre moral local [6]. Ceux qui maîtrisent le registre expressif du calme et de la mesure en tirent un bénéfice symbolique. Être capable de « rester posé », de « ne pas s'emporter », confère une autorité discrète. Dès lors, la civilité fonctionne comme une compétence politique incorporée qui distingue les figures respectées de celles perçues comme « polémiques » ou passionnées.

Cet idéal de bonne entente et de responsabilité traverse néanmoins les deux terrains selon des formes distinctes. À Lestain, il s'articule à la stabilité de l'équipe municipale qui entretient une harmonie faite de loyauté et de continuité. À Linemas, où la compétition interne est plus vive, la civilité sert de rempart. Elle maintient un collectif uni malgré des oppositions connues [7]. Dans les deux cas, contester publiquement revient quoi qu'il en soit à « sortir du cadre ». Ainsi comprise, la civilité politique constitue bien un *ethos* local. La modération est érigée en vertu civique qui oriente les comportements, structure les échanges et définit les frontières du dicible démocratique.

1.2 Une grammaire du consensus

La retenue observée dans la vie politique locale s'incarne dans une série de conventions discursives qui traduisent une véritable grammaire du consensus. Les comptes rendus des séances de conseils municipaux constituent un observatoire privilégié de cette grammaire, puisqu'on y procède à une mise en ordre symbolique. On y trouve ainsi peu souvent la trace des rares oppositions exprimées lors des séances. Les débats sont condensés en formules impersonnelles et unifiantes : « après échanges », « l'ensemble du conseil s'accorde sur... », « le maire remercie les participants pour la qualité du débat ». Les divergences sont reformulées comme de simples « points de vue ». Le choix de la troisième personne et du registre administratif renforce cet effet de neutralisation, en effaçant la conflictualité derrière une apparente rationalité collective.

Lors des séances publiques, la retenue s'exprime dans l'usage des atténuations et des formules d'excuse. Les désaccords sont précédés de précautions oratoires : « je comprends bien, mais... » [8], « ce n'est pas une critique, seulement une remarque » [9]. Ces formes de litote participent d'un travail de cadrage interactionnel, où chacun doit signifier sa loyauté au groupe avant de prendre position. Ce langage de la modération est aussi une manière de préserver la face d'autrui (Goffman, 1974, p. 39). L'ajustement des mots, des intonations ou des gestes traduit une vigilance continue dont la fonction n'est autre que d'éviter la rupture du lien.

Dans ces échanges, le désaccord circule sous des formes affadies. À Lestain, un conseiller municipal a ainsi résumé une opposition à un choix budgétaire par : « je ne partage pas tout à fait, mais on fera avec » [10]. À Linemas, une conseillère critiquant la gestion d'un projet d'urbanisme conclut : « Ce n'est pas grave, tant que c'est fait pour le bien du village » [11]. Recodé dans un langage moral et communautaire, le désaccord marque plutôt l'attachement au collectif qu'une mise en cause du pouvoir.

II- Les dispositifs ordinaires de la pacification démocratique locale

II.1 Les dispositifs de cadrage du débat municipal

Si la civilité politique s'impose comme *ethos* local, c'est qu'elle s'inscrit dans un ensemble de dispositifs concrets qui encadrent la parole et structurent la discussion. La pacification du débat municipal se fabrique à travers des routines organisationnelles, des formes d'écriture et des séquences d'interaction où la parole est distribuée, hiérarchisée, reformulée. Les séances observées à Lestain et à Linemas montrent en effet que les formes de débat sont réglées

[6] Comme le souligne Martine, une conseillère, « c'est aussi une question d'âge, à qui on s'adresse ». Ainsi, la parole politique reste hiérarchisée, ajustée aux statuts et aux relations sociales.

[7] Bien que, dans chacune des deux communes, l'ensemble des conseillers et conseillères appartienne à une seule liste « sans étiquette », les entretiens réalisés avec elles et eux montrent des différenciations politiques notables. À Linemas, le pluralisme est plus prononcé. Le conseil réunit des élus et élus issus de sensibilités allant de l'extrême droite à la gauche socialiste. À Lestain, la configuration politique est plus homogène : la municipalité conduite par le même maire depuis 2007 s'inscrit dans une culture locale de centre droit.

[8] Carnet d'observation, juin 2018.

[9] Carnet d'observation, juin 2018.

[10] Entretien avec Claude, un conseiller municipal de Lestain, juin 2018.

[11] Entretien avec Dominique, une conseillère municipale de Linemas, juillet 2018.

avec minutie. L'ordre du jour, rédigé à l'avance par le maire et son équipe, fixe le cadre des échanges : les points y apparaissent comme des sujets techniques plutôt que comme des choix politiques, à l'image d'une question d'ordre budgétaire, transformée en « mise à jour comptable ». Le rôle du maire apparaît ici central, non seulement comme animateur du débat, mais aussi comme gardien du ton. Ses interventions : « restons calmes », « il ne s'agit pas de polémiquer », traduisent une pédagogie de la modération. En reformulant les propos de manière apaisée, il désactive la charge potentiellement conflictuelle du langage.

La comparaison entre les deux communes éclaire toutefois des variations de style politique. À Lestain, où la même équipe dirige la municipalité depuis plusieurs années, les réunions suivent un rituel stable : distribution des rôles et ton posé. La continuité du pouvoir s'articule à une forme de régulation tranquille. À Linemas, où certaines conseillères m'ont révélé ne pas souvent être en accord avec le maire, les discussions potentiellement polémiques sont traitées en amont, lors de réunions qui font office de « répétition générale ». Cette organisation parallèle du débat, justifiée au nom de « l'efficacité », participe d'une politisation différée : les conflits sont déplacés vers des espaces informels, où ils ne menacent plus la cohésion apparente du groupe.

II.2 Les postures de légitimité et la distribution de la parole

L'observation des échanges municipaux montre que le consensus ne tient pas seulement à des dispositifs formels : il se construit dans la manière dont les acteurs et actrices parlent, se présentent et s'ajustent les uns aux autres. La prise de parole est en effet un acte codé, soumis à des normes tacites de convenance et de hiérarchie. Si toute interaction politique est traversée par des rapports de pouvoir symboliques (Bourdieu, 1982), ceux-ci ne reposent pas prioritairement ici sur des inégalités de compétence linguistique. Ils procèdent davantage d'une maîtrise différenciée des normes de retenue et des *hexis* corporelles attendues dans l'espace politique local.

Durant les séances de conseils municipaux observées, la parole du maire bénéficie d'une autorité évidente, mais s'exerce avec prudence. À Lestain, le maire ouvre chaque séance d'un ton apaisé : « On va essayer d'aller vite, sans polémique »^[12]. En faisant valoir la nécessité de l'efficacité, cette entrée en matière fixe un cadre d'interaction dépolitisant : parler, oui, mais calmement, la polémique étant assimilée à une perte de temps. Les interventions qui s'écartent de ce ton sont immédiatement recadrées par des rappels à l'ordre tels que : « on ne va pas s'énerver pour ça »^[13], réaffirmant la norme d'un débat « raisonnable ». Les conseillers et conseillères qui ne maîtrisent pas ces codes risquent la disqualification symbolique. À Linemas, une élue – nouvellement arrivée – formule son désaccord au sujet d'un projet d'aménagement de manière relativement directe, en rupture avec les codes implicites de retenue ; elle est immédiatement interrompue par un rappel à l'ordre du maire : « Ce n'est pas le lieu pour débattre de ça »^[14]. L'incident n'a pas suscité de tension apparente, mais a rappelé la frontière entre celles et ceux qui maîtrisent les codes locaux de légitimité politique et celles et ceux qui n'y parviennent pas.

Le langage du consensus s'accompagne aussi d'un travail sur les postures corporelles. À Lestain, les conseillers et conseillères se penchent légèrement vers le maire lorsqu'ils prennent la parole, signifiant ainsi leur adhésion implicite à l'ordre du jour. Les gestes de la retenue, comme des hochements de tête, des sourires brefs, des silences attentifs permettent aux participants et participantes d'éviter de faire perdre la face à quiconque. Toutefois, cette civilité des postures ne supprime pas la hiérarchie politique. Elle offre à celles et ceux reconnus comme adoptant les normes de convenance le pouvoir de faire davantage entendre leur voix. Elle est un mode de présentation de soi (Goffman, 1956) source de pouvoir.

III- Les effets de la pacification sur la vitalité démocratique

III.1 Le coût politique de la civilité : une démocratie sans conflit

L'harmonie apparente qui caractérise la vie municipale à Lestain et à Linemas repose sur une norme implicite : celle du calme. Dans ces communes, la retenue et la civilité constituent

[12] Carnet d'observation, juin 2018.

[13] Carnet d'observation, juin 2018.

[14] Carnet d'observation, juin 2018.

une condition de reconnaissance politique, écartant largement la conflictualité politique. L'expression du désaccord est en effet rapidement disqualifiée.

Lors d'une séance du conseil municipal à Linemas en 2018, une responsable municipale proposait de revoir la répartition de certaines subventions au Centre communal d'action sociale (CCAS), estimant que la municipalité « n'en fait pas assez »^[15]; elle est ainsi rapidement interrompue par le maire : « on va éviter les polémiques, on fait avec les moyens qu'on a à disposition »^[16]. Cela provoque quelques sourires gênés, mais le sujet, source de désaccord, est écarté sans autre discussion. « On sait en général qu'il ne faut pas insister quand c'est comme ça, sinon on passe pour celle qui cherche les histoires »^[17], m'explique une autre conseillère en entretien. Même si la critique est fondée, contester, c'est courir le risque d'être catalogué comme « fauteur de trouble ».

À Lestain, la civilité se traduit par une discipline de ton qui est encore plus marquée. Les élus et élues évitent les confrontations publiques et valorisent la continuité. Une ancienne adjointe m'a expliqué : « Je préfère généralement dire les choses directement à la personne concernée. En conseil, il faut toujours montrer qu'on est soudés »^[18]. Ce souci d'unité traverse la plupart des interactions municipales observées, ce qui déplace la parole critique vers d'autres lieux comme les cafés du village. Par exemple, si peu de conflits directs m'ont été donnés à voir durant mes périodes d'observation, ceux-ci m'ont en revanche fréquemment été racontés en situation d'entretien. C'est ainsi que, par le biais de ces conversations en dehors du conseil, j'ai identifié les sujets potentiellement conflictuels entre conseillers et conseillères. Ils et elles apprennent à taire ce qui dérange, à arrondir leurs positions, à « faire avec », façonnant un rapport prudent à la chose publique.

De ce fait, plutôt que d'être l'espace démocratique qu'il est censé être, le conseil municipal devient un espace d'affirmation symbolique de l'unité. Il fonctionne comme une scène où s'exhibe la cohésion du groupe. Le consensus local conçu comme la condition nécessaire d'un vivre-ensemble pacifié devient le vecteur d'une dépolitisation ordinaire.

III.2 Les ambiguïtés du consensus : stabilité ou érosion démocratique ?

Si la pacification du débat local a pour effet de déplacer l'expression de la démocratie aux marges du conseil municipal, elle produit également une transformation du rapport au politique. La civilité agit en effet comme une technologie de gouvernement (Foucault, 1994), car elle régule la parole politique au profit des gouvernants. Lors d'un entretien croisé avec deux conseillères de Linemas, celles-ci décrivent la conciliation comme une condition de bonne entente, mais pointent en même temps l'effet inhibiteur des normes de civilité :

« On s'entend tous bien, hein ! Mais bon, des fois, on voudrait bien leur dire des choses [...] et puis on ne veut pas blesser non plus, sinon on s'engueulerait tout le temps [...] bon malgré tout, malgré mon sale caractère, moi entre guillemets, je peux entendre pas mal de choses »^[19].

En cherchant à produire du consensus, le gouvernement municipal engendre une forme d'auto-censure par la retenue qui amenuise le débat démocratique au sein des conseils municipaux. Ce gouvernement produit même une forme d'auto-exclusion ; ceux peinant à se conformer à l'*ethos* requis en venant parfois d'eux-mêmes à se retirer de cette vie politique. Ce propos d'une conseillère municipale de Linemas en atteste bien :

« D'autres personnes qui sont aussi – comment vous dire ? – un peu combats de coq, bah il y a un moment où ils se disent : « ou on rentre dedans ou on ne vient plus ». Je pense que certains c'est ça »^[20].

En cherchant à conjurer le dissensus, la démocratie locale en vient paradoxalement à affaiblir sa vitalité.

[15] Carnet d'observation, juin 2018.

[16] Carnet d'observation, juin 2018.

[17] Entretien avec Nicole, une conseillère de Linemas, juin 2018.

[18] Entretien avec Michèle, une ancienne adjointe au maire de Lestain, juin 2018.

[19] Entretien avec Martine, une conseillère municipale de Linemas, juin 2018.

[20] Entretien avec Sylvie, une conseillère municipale de Linemas, juillet 2018.

Conclusion

Comme je l'ai montré, la vitalité démocratique locale ne se joue pas seulement dans les institutions. Elle se joue aussi dans les manières ordinaires de parler, d'écouter et de se taire. À Linemas comme à Lestain, le consensus se construit, se négocie et s'entretient, souvent au prix d'une réduction de la conflictualité. La civilité y est une règle politique dominante. Cette gouvernance par la retenue transforme la conflictualité politique en déviance morale,

Bibliographie

Austin J. L., 1962, *How to Do Things with Words*, Oxford, Clarendon Press.

Blondiaux L., 2008, « Démocratie délibérative vs démocratie agonistique ? Le statut du conflit dans les théories et les pratiques de participation contemporaines », *Raisons politiques*, vol. 30, n° 2, p. 131-147.

Bourdieu P., 1982, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

Foucault M., 1994, *Dits et écrits, 1954-1988, tome IV : 1980-1988*, Paris, Gallimard.

Goffman E., 1956, *The Presentation of Self in Everyday Life*, Edinburgh, University of Edinburgh Social Sciences Research Centre.

Goffman E., 1974, *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit.

Habermas J., 1987, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard.

Karnoouh C., 1973, « La démocratie impossible. Parenté et politique dans un village lorrain », *Études rurales*, vol. 52, n° 1, p. 24-56.

Lavigne Delville P., Thieba D., 2015, « Débat public et production des politiques publiques au Burkina Faso. La Politique nationale de sécurisation foncière », *Participations*, vol. 11, n° 1, p. 213-236.

Lefebvre R., 2013, « L'introuvable délibération. Ethnographie d'une conférence citoyenne sur les nouveaux indicateurs de richesse », *Participations*, vol. 6, n° 2, p. 191-214.

En classe



Un enseignement contesté.

Le genre, le web et l'extrême droite

Lors de l'année scolaire 2024-2025, mon cours de Seconde sur la socialisation différenciée selon le genre a été diffusé sur les réseaux sociaux, accompagné d'une pétition pour remettre en question l'enseignement de cette thématique. Cet événement s'inscrit dans un large mouvement de fond d'attaques contre l'École et la science, et en particulier les sciences humaines. Dans cet article, je vais revenir d'abord sur le cours que j'ai dispensé et la réception qu'il a suscitée en classe, puis je décrirai la réaction à laquelle il a donné lieu sur les réseaux sociaux. Ensuite, j'expliquerai comment les institutions, à commencer par l'équipe de direction de mon établissement, se sont positionnées, pour terminer sur la façon dont j'ai vécu ces événements et les effets qu'ils ont pu avoir sur mes pratiques pédagogiques et mon rapport au métier.

Camille Charpentier
Professeure de
SES

Depuis plusieurs années, j'estimais qu'il manquait des éléments dans mon cours de Seconde, quand j'abordais la socialisation différenciée selon le genre avec les élèves. Ces derniers éprouvaient parfois des difficultés à comprendre la notion de « genre » et avaient tendance à essentialiser les inégalités genrées. J'ai donc décidé d'approfondir cette partie, notamment avec des mises en activité permettant de bien distinguer le sexe du genre, et de cerner dans quelle mesure la construction des individus procède de processus biologiques et de processus sociaux.

J'ai ainsi décidé de commencer cette partie du chapitre sur la socialisation par une activité intitulée « Qu'est-ce que le sexe ? », conçue autour de questions portant sur un extrait du documentaire Fais pas genre, diffusé par la Radio télévision suisse (Adet et Gonzalez, 2023). Cet extrait débute par une définition de la notion de « sexe », puis aborde l'intersexuation ainsi que l'ensemble des mesures prises – notamment par le corps médical – jusqu'à récemment en Europe pour conformer les corps des enfants intersexes à la norme de bicatégorisation des sexes (Laqueur, 1990 ; Löwy, 2003). Dans un « Faire le point », proposé aux élèves pour synthétiser les apports du cours, un questionnaire simple (Vrai/Faux) permettait d'interroger les élèves sur le caractère socialement construit de cette bicatégorisation.

Par ailleurs, j'ai proposé à certaines classes de clôturer le chapitre avec une activité : il s'agissait pour les élèves de réaliser un photo-reportage visant à documenter la façon dont les jeunes composent aujourd'hui avec les normes de genre^[1]. En accompagnement du photo-reportage, ils et elles avaient mené un court entretien sociologique avec l'un·e de leurs proches puis pris une photographie. Le projet s'est terminé par une exposition au Centre de documentation et d'information (CDI) du lycée.

Encadré : quel est le contexte de cet établissement ?

L'établissement où j'enseignais au moment de réaliser ce cours est un lycée polyvalent public qui scolarisait environ 1 600 élèves. Il comprenait alors une dizaine de classes de Seconde générale. Il se situe dans une agglomération de plus de 90 000 habitant·es, qui compte deux autres lycées, l'un public et l'autre privé, et historiquement, les deux lycées publics s'étaient réparti les filières générales. Ainsi, mon établissement était spécialisé dans les sciences dites « dures », avec en particulier des classes préparatoires en sciences de l'ingénieur. Il est tout à fait atypique en France, puisqu'il ne propose aucune spécialité de sciences humaines pour le baccalauréat général. De plus, jusqu'à il y a encore quelques années, ce lycée ne faisait pas partie de la carte scolaire : les élèves désireux·ses de s'y former devaient présenter un dossier pour y entrer. La particularité de son offre scolaire marquait nettement le profil socio-économique des élèves. D'une part, les effectifs y étaient composés d'une majorité de garçons : 80% en moyenne en filière générale sur les dernières années, soit environ 300 filles pour 1 300 garçons sur l'ensemble de l'établissement à la rentrée 2024. D'autre part, les élèves qui le fréquentent sont

[1] On s'inspire du travail de la photographe Camille Gharbi, « Devenir des hommes », réalisé en novembre 2023.

en grande majorité issus de catégories sociales favorisées : l'IPS de l'établissement s'élève à plus de 120, soit 20 points de plus que la moyenne nationale des lycées polyvalents.

Déroulement du cours en classe

Avant tout, précisons d'emblée que j'ai posé un cadre particulier pour ce cours. J'ai ainsi demandé aux élèves, de façon exceptionnelle par rapport aux autres cours, de ne pas partager leur opinion personnelle sur les sujets abordés. Dans un contexte politique où les questions liées au genre suscitent des polémiques et sont instrumentalisées par certains partis politiques, j'ai précisé qu'en classe, nous n'allions pas aborder ces débats, et que nous allions traiter uniquement des résultats de la recherche scientifique. De cette manière, j'ai tenté, d'une part, de circonscrire les activités réalisées en classe aux sciences sociales, en mettant de côté les débats politiques autour de cette question, et, d'autre part, de maintenir un climat pédagogique serein, tout en protégeant les éventuel•les élèves directement concerné•es par les problématiques que nous évoquions de potentielles micro-agressions (Richard, 2022). En ce sens, j'ai rappelé aux élèves qu'indépendamment des opinions personnelles de chacun•e, toute personne, quel que soit son genre ou son orientation sexuelle, a le droit au respect, et que les insultes et injures discriminatoires sont fermement punies par la loi. Ce faisant, j'ai invité les élèves à être vigilant•es quant à la façon dont ils et elles pouvaient s'exprimer.

Au-delà du cadrage spécifique mis en place dans la classe, le cours cherchait à amener les élèves à prendre du recul sur des choses qui semblaient aller de soi et à bien distinguer certains concepts : il s'agissait notamment de leur faire comprendre que le genre est socialement construit, de les amener à ne pas confondre « genre » et « sexe », et ainsi à analyser le caractère socialement construit du sexe en tant que catégorie. Dans l'ensemble, les élèves semblaient s'être approprié•es les objectifs d'apprentissage, ce que j'ai pu constater à la lecture de leurs rédactions argumentées (rédaction en binôme d'un paragraphe AEI^[2]) pour traiter les sujets suivant : « Montrez en quoi le genre n'est pas biologique mais socialement construit », et à la suite de l'activité finale (photo-reportage exposé au CDI). Plusieurs élèves ont également témoigné du fait qu'ils et elles avaient pris du recul sur ces questions à la suite du cours (« J'ai appris pas mal de choses »). Bref, les séances qui leur ont été consacrées se sont bien déroulées.

Ceci dit, ce travail a suscité des résistances chez certain•es élèves. Ces dernières m'ont été transmises à la fin du chapitre, lorsque j'ai demandé aux élèves d'écrire sur un bout de papier, de façon anonyme, comment ils et elles avaient vécu le cours (en termes d'émotions) et ce qu'ils et elles avaient pensé de la façon dont j'avais cadré le cours (en particulier concernant l'interdiction d'exprimer son opinion personnelle). À la question « Avez-vous des suggestions pour améliorer ce chapitre ? », quelques élèves ont répondu « Ne plus parler de ça ». Un élève a confié avoir été « énervé » par le cours. À part ces quelques rares réactions « négatives », la plupart – d'ailleurs surtout exprimées à l'oral en classe – témoignaient de leur difficulté à remettre en question des prénotions. Par exemple, dans une classe, P. a exprimé son incompréhension face aux mobilités de genre (Beaubatie, 2021) : « Mais madame, les trans, c'est une anomalie ! C'est pas naturel ! ». L'élève justifiait son propos en avançant que les animaux non-humains ne changent pas de sexe. Ce fut l'occasion de montrer que, contrairement aux idées reçues, certaines espèces animales changent de sexe au cours de leur vie (comme le mérrou) et que d'autres ont des pratiques homosexuelles (comme le bonobo) (Fillod, 2017). Dans une autre classe, lors d'une courte activité sur l'hétéronormativité, un groupe d'élèves s'est montré choqué et a exprimé du dégoût en apprenant que certaines personnalités publiques n'étaient pas hétérosexuelles (« Non, Lady Gaga est bi ! Pas elle ! », « Angèle, pansexuelle ? Le monde ne tourne pas rond. »). De mon point de vue, ces échanges oraux ont été riches car ils ont permis aux élèves d'exprimer certaines de leurs résistances par rapport à une réalité bien plus complexe qu'il n'y paraît au premier abord et qui tend à être invisibilisée par les opérations de catégorisation ordinaire qui s'opèrent dans le monde social.

L'offensive réactionnaire

Avant de déchaîner les réseaux sociaux, ce cours avait déjà fait réagir quelques parents et élèves. En effet, deux mères m'avaient manifesté avec agacement leur désaccord avec le

^[2] Commune parmi les pratiques pédagogiques en Sciences économiques et sociales, la méthode d'argumentation AEI consiste à commencer par Affirmer un argument, pour ensuite l'Expliquer et enfin l'Illustrer avec un exemple.

contenu du cours. La première m'avait contactée par écrit via Pronote, en m'informant qu'elle refusait que son fils réalise l'activité finale du chapitre (le photo-reportage). Elle justifiait son positionnement en précisant que « la théorie du genre est fausse ». Plus loin dans les échanges de mails, elle m'avait également demandé de ne pas aborder en classe la dernière partie du cours qui traitait succinctement de l'hétéronormativité : « On trouve que c'est préférable de ne pas parler à l'école d'homosexualité, de personnes trans/bi etc... ». Plus tard, lors des réunions parents-professeur·es organisées par le lycée, une autre mère avait aussi manifesté avec mépris son désaccord avec le cours. Par ailleurs, l'exposition du projet de photo-reportage autour des normes de genre chez les jeunes, affichée pendant plusieurs semaines au CDI, avait été critiquée par quelques élèves. Un texte anonyme avait ainsi été affiché sur les grilles de l'exposition : « Foutaises. Propagande LGBT. Néo-féminisme inversé. ».

Mais l'offensive la plus virulente s'est déroulée sur les réseaux sociaux, début 2025. Un midi, en nous rendant à la cantine, la Conseillère principale d'éducation (CPE) des élèves de seconde générale m'a présenté un post Tiktok sur son téléphone : « Alerte à l'école. Les élèves d'une classe de seconde [...] ont découvert en cours de SES que la binarité des sexes n'est pas biologique, mais construite. Voici aujourd'hui ce qui est enseigné à nos enfants »[3]. La publication était assortie d'une image avec un enfant qui semble en détresse, d'un bandeau « Protégeons nos enfants », ainsi que d'une pétition généraliste initiée par le réseau Parents vigilants[4] et contestant le contenu de l'enseignement que j'avais dispensé.

Cette publication a été republiée sur différents réseaux sociaux, et elle a parfois été assortie de plusieurs pages du dossier documentaire que j'avais distribué aux élèves. Sur ces dernières, certains termes sont entourés (comme « La binarité des sexes est socialement construite »). La publication sur X a été vue 230 000 fois en 24 heures. Les commentaires se voulaient intimidants et mettaient en cause à la fois mon enseignement et le lycée. Certains étaient assortis d'images, comme des crocs de bouchers, d'autres appelaient à poser des bombes au lycée, plusieurs enfin appellent à l'action (« C'est bien beau les constats [...] mais les actions c'est mieux »). Pour terminer, certains internautes ont également cherché la page Google du lycée pour y dégrader sa note en publiant des commentaires négatifs sur l'enseignement que j'avais réalisé.

Les réactions institutionnelles

Si l'offensive en ligne a été très violente pour moi, j'ai eu de la chance à plusieurs égards. En premier lieu, parce que le proviseur de mon établissement a réagi conformément au protocole prévu dans les textes officiels. En effet, j'ai prévenu l'équipe de direction de vive voix le jour où j'ai pris connaissance de la publication sur Tiktok, et le proviseur a organisé un rendez-vous dans son bureau avec la proviseure-adjointe le lendemain matin à la première heure. Ce matin-là, il a profité du conseil pédagogique pour informer les membres de l'affaire qui me concernait et transmettre les éléments de réponse à apporter, à savoir qu'il est inadmissible qu'un·e enseignant·e voit le contenu de ses cours remis en question publiquement par des élèves ou des parents. Il leur a également demandé de m'apporter tout leur soutien, ce qu'il a aussi demandé à toute l'équipe des agent·es de la Région qui travaillent dans le lycée. Lors de la réunion dans le bureau du proviseur, l'équipe de direction m'a affirmé son soutien. Le proviseur a aussi spécifié qu'il était en lien étroit avec le Rectorat, où un service était dédié à de la veille numérique et que la diffusion de la publication sur X était surveillée mais qu'elle n'était pas alarmante jusque-là. Il m'a enfin demandé de lui envoyer tous les éléments de mon cours pour qu'il les transmette au Rectorat.

Au-delà de l'équipe de direction, j'ai également averti le jour-même plusieurs institutions par mail. J'ai en effet informé la collègue référente Égalité de l'établissement, l'inspecteur de SES, la Mission égalité de l'Académie (qui recense ce type d'incident) et mon syndicat (pour être soutenue et conseillée). La cellule juridique de mon syndicat m'a aidée en récoltant des

[3] La veille, l'algorithme du réseau social avait suggéré ce contenu à une collègue du lycée, qui l'avait ensuite transmis à la CPE en question.

[4] Se présentant sous le visage d'une association de parents d'élèves, Parents Vigilants, créée en septembre 2022, est le produit du parti politique Reconquête d'Eric Zemmour (voir sur ce point : Chambat, 2023). Elle compterait plus de 3 000 élu·es chez les parents d'élèves, et cherche à lutter contre ce qu'elle décrit comme le « grand endoctrinement » dispensé à l'École, qui véhiculerait des idéologies « woke » et « islamiste ». Les thématiques ciblées par le collectif concernent avant tout les questions LGBT+, les personnes migrantes et l'éducation à la vie affective et relationnelle et à la sexualité (EVARS). L'association est au cœur de plusieurs affaires de harcèlement en ligne d'enseignant·es.

preuves sur les réseaux sociaux et en caractérisant les faits pour lesquels je pouvais porter plainte[5].

Une semaine après la publication du post sur X, nous avons fait un point avec le proviseur. Il a souligné que le pic de diffusion de la publication était dépassé, autrement dit que l'agitation en ligne se calmait. Nous avons abordé les différentes procédures lancées et celles qu'il m'était possible de mettre en œuvre : il m'a informé des éléments du « Fait établissement »[6] qu'il avait renseigné, j'ai rempli le dossier de demande de Protection fonctionnelle [7] et nous avons discuté d'un éventuel dépôt de plainte[8].

Au sein du lycée, les collègues m'ont par ailleurs souvent apporté leur soutien, que ce soit de vive voix, quand on se croisait dans les couloirs ou à la cantine, ou encore par des messages personnels sur Pronote ou par SMS. Quelques rares collègues se sont plaint·es auprès de moi que cette affaire allait nuire à la réputation de l'établissement, en s'inquiétant notamment des avis négatifs laissés sur la page Google du lycée.

Questionnements conclusifs

Depuis les assassinats de Samuel Paty en octobre 2020 et de Dominique Bernard en octobre 2023, la communauté enseignante et les équipes administratives sont ébranlées. En effet, selon un Rapport d'information du Sénat de 2024, « il existe désormais une peur dans l'exercice du métier » et « le passage à l'acte à la suite d'une menace verbale est désormais perçu comme une éventualité » (Buffet et Lafon, 2024, p. 106). Je partage ce ressenti, d'autant plus que le contexte des premières semaines de 2025 a été marqué par l'investiture de Donald Trump aux Etats-Unis et de l'expression décomplexée de positions fascistes, avec notamment le salut nazi d'Elon Musk. Aussi, les jours suivants la publication du post sur les réseaux sociaux, j'arrivais au lycée avec la peur au ventre, et je balayais du regard la zone autour du portail de l'entrée pour vérifier si des personnes attendaient mon arrivée. Je craignais que les commentaires publiés en ligne n'aient motivé des personnes prêtes à en découdre pour défendre leur position. En classe, j'étais encore plus précautionneuse que d'habitude quant aux termes que j'employais, pour éviter toute tournure de phrase qui laisserait penser à une approche normative des questions du chapitre. Je ne pouvais m'empêcher de me demander si un·e élève n'était pas à l'origine de la publication initiale, en me remémorant les remarques émises par tel·le ou tel·le élève qui auraient pu me mettre la puce à l'oreille.

Par ailleurs, j'ai souhaité ne pas aborder l'affaire en classe. Les premiers jours, j'étais d'abord trop impactée émotionnellement pour pouvoir en parler calmement. Et puis je craignais de raviver l'agitation qui s'était produite sur les réseaux sociaux, et de la transférer cette fois-ci au sein de mes classes. Heureusement, la qualité de la relation que nous avons créée avec les élèves dans les classes depuis le début de l'année ainsi que la confiance qui nous unissait dans la relation pédagogique m'ont donné de la force[9], tout comme le large soutien que m'ont manifesté à la fois mes collègues et mes proches.

J'ai décidé de ne pas porter plainte pour plusieurs raisons. D'abord, par peur de révéler mon identité, qui n'a pas été publiquement identifiée, même si j'étais facilement identifiable.

[5] On notera que, dans un contexte où les offensives de l'extrême droite à l'École augmentent, des initiatives collectives se multiplient. Ainsi, les syndicats proposent régulièrement des formations « École et extrême droite » et les associations disciplinaires commencent à organiser des colloques. Par exemple, en avril 2025, l'association Aggiornamento a organisé une journée d'étude « Que faire face à l'extrême-droite ? ». Des collectifs d'enseignants se sont par ailleurs récemment créés. Ainsi, l'enseignante de philosophie Sophie Djigo a créé avec d'autres collègues la CAALAP (Coordination Antifasciste pour l’Affirmation des Libertés Académiques et Pédagogiques) suite aux menaces qu'elle a subies. Cette structure porte l'ambition de publier des articles sur le sujet, de soutenir les collègues concernés et d'organiser des formations d'autodéfense.

[6] Un « Fait établissement » correspond à une démarche administrative interne à l'Éducation nationale et qui concerne des faits qui portent atteinte aux personnes. Cette démarche permet de signaler les faits aux autorités académiques et peut permettre de déclencher la protection fonctionnelle.

[7] La loi Le Pors de 1983 a institué la protection fonctionnelle, qui vise à protéger les fonctionnaires attaqués en raison de ou dans l'exercice de leur profession. Ce dispositif a été renforcé suite à l'assassinat de Samuel Paty, avec la circulaire du 2 novembre 2020. Cette circulaire contraint notamment les employeur·euses à assurer de leur « soutien renforcé et systématique » les personnel·les visés·es, et rappelle « la responsabilité de tous les échelons hiérarchiques dans la chaîne de signalement et de remontée de ces menaces ».

[8] La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a créé deux nouveaux délits : le délit d'entrave à l'enseignement prévoyant que « le fait d'entraver, d'une manière concertée et à l'aide de menaces, l'exercice de la fonction d'enseignant est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende » et le délit de divulgation « d'informations permettant d'identifier ou de localiser une personne, dans le but de l'exposer à un risque immédiat d'atteinte à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique, ou aux biens ». Sur cette base, les enseignant·es attaqués·es peuvent faire des dépôts de plainte.

[9] Dans deux classes différentes, deux élèves sont venus me voir à la fin des cours pour me parler de la publication, en voulant m'informer avec bienveillance de ce qui se disait de mon cours sur les réseaux sociaux.

Ensuite, par fatigue : je n'avais pas l'énergie de me consacrer à une procédure judiciaire longue et d'envisager la tenue d'un procès.

Enfin, cette affaire m'a amenée à des interrogations quant à l'auto-censure dont on peut faire preuve en tant qu'enseignant•e (Pair, 2023) : allais-je arrêter d'aborder en classe les sujets trop polémiques, pour éviter que ce genre d'événement ne se reproduise ? Avec du recul et après de nombreuses discussions avec des collègues et mes proches, je refuse de m'autocensurer. Je vais donc continuer à aborder ces sujets par professionnalisme, en veillant du mieux possible à la présentation des diverses positions scientifiques en débat sur ce sujet. J'ai notamment décidé de rajouter, dans les synthèses destinées aux élèves, les références des travaux des sociologues qui travaillent sur ces questions, et ce d'ailleurs peut-être plus à l'attention des parents que des élèves eux-mêmes.

Remerciements

Je souhaite vivement remercier Agathe Foudi, Anne-Sophie Decroes et David Descamps, qui m'ont accompagnée avec patience et minutie durant la rédaction de cet article. Il et elles ont proposé de nombreuses améliorations tout en m'apportant un soutien bienveillant. Merci à elles et lui.

Bibliographie

Adet R., Gonzalez C., 11 juin 2023 « Intersexe : c'est binaire ou c'est rien », *Radio télévision suisse (RTS)*.

Beaubatie E., 2021, *Transfuges de sexe. Passer les frontières du genre*, Paris, La Découverte.

Bereni L., Chauvin S., Jaunait A., Revillard, A., 2020, *Introduction aux études sur le genre*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.

Buffet F.-N., Lafon L., 5 mars 2024, « L'école de la République attaquée : agir pour éviter de nouveaux drames », *Rapport d'information du Sénat n° 377*.

Chambat G., 2023, *Quand l'extrême droite rêve de faire école. Une bataille culturelle et sociale*, Vulaines sur Seine, Croquant.

Fillod O., 19 octobre 2017, « Des connaissances biologiques sur le sexe et la sexualité au service de l'égalité » (communication).

Laqueur T., 1990, *La fabrique du sexe : essai sur le corps et le genre en Occident*, Paris, Gallimard.

Löwy I., 2003, « Intersexe et transsexualités : Les technologies de la médecine et la séparation du sexe biologique du sexe social », *Cahiers du Genre*, vol.34, n° 1, p. 81-104.

Oullion A., Girollet L., 12 mai 2025, « Les sciences sociales sont aussi attaquées au lycée », *Alternatives économiques*.

Pair S., 3 octobre 2023, « «La plupart des collègues s'autocensurent» : comment les «Parents vigilants», créés par Eric Zemmour, mettent sous pression des professeurs », *Radio France*.

Perez Tisserant E., 6 mars 2025, « Pour Trump et les gouvernements illibéraux, les chercheurs sont des ennemis », *Alternatives économiques*.

Richard G., 2022, *Hétéro, l'école ? Plaidoyer pour une éducation antioppressive à la sexualité*, Montréal, Remue-ménage.

À voir / à lire / actualités de la recherche



Stéphanie Hennette Vauchez, Antoine Vauchez, Des juges bien trop sages. Qui protège encore nos libertés ? Paris, Seuil, 2025.

Si le caractère démocratique d'une société repose sur l'étendue des droits et libertés civiles dont bénéficient ses membres, le risque lié à l'arbitraire des gouvernants justifie la mise en place de dispositifs assurant leur protection. C'est aux institutions chargées de cette protection que s'intéressent Stéphanie Hennette Vauchez et Antoine Vauchez. Dans l'ouvrage *Des juges bien trop sages*, les deux chercheurs s'attachent en effet à établir dans quelle mesure le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel constituent encore aujourd'hui des garde-fous sérieux face aux dérives autoritaires du pouvoir. Ils rendent, à ce sujet, un verdict inquiétant : pour eux, les juges siégeant dans ces institutions ne feraient plus de la défense des droits et libertés une priorité. Ils leur témoigneraient plutôt « une forme d'indifférence » (p. 12) et auraient même accompagné de multiples transformations juridiques conduisant à l'affaiblissement démocratique de notre société.

David Descamps

Agathe Foudi

Structuré autour de trois parties ordonnées chronologiquement, leur ouvrage met précisément au jour les mécanismes à l'origine de ces transformations. Dans la première partie – la plus historique – de l'ouvrage, les auteurs consacrent le chapitre introductif à la période qui court du début de la Vème République au début des années 1970. Pendant cette période de définition de leur rôle, une « culture d'État » (p. 42) tend à s'imposer chez les juges du Palais-Royal : ils se seraient alors davantage attachés à gérer les libertés qu'à les protéger ou à les promouvoir (p. 59). Mais, selon Stéphanie Hennette Vauchez et Antoine Vauchez, cette période n'arrête pas la manière dont ces juges vont se positionner face aux évolutions socio-politiques. Un tournant s'opère en effet avec la sortie du gaullisme et la forte expansion des droits et libertés dont bénéficient alors progressivement les citoyens. Le chapitre suivant met ainsi en évidence que, de la fin des années 1970 au milieu des années 1990, on aurait assisté à une transformation de l'identité et de la mission des juges du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel : ceux-ci se seraient alors davantage affirmés comme les gardiens des droits et des libertés, structurant des attentes citoyennes nouvelles à l'égard de ces institutions (p. 81).

La deuxième partie de l'ouvrage montre que ce nouvel horizon d'attentes ne sera pas réellement satisfait. Selon les auteurs, à partir des années 1990, les membres du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel ont été enrôlés dans trois programmes réformateurs – la libéralisation de l'activité économique, l'approfondissement des mesures sécuritaires et l'accentuation d'une forme de souverainisme politique – contribuant à les éloigner de leur rôle protecteur. Chacun de ces programmes fait l'objet d'un chapitre spécifique. Sur le plan économique (chapitre 3), les auteurs soutiennent qu'avec l'installation du Marché Unique, les juges du Palais-Royal, engagés dans le mouvement de conversion des administrations à l'économie de marché, ont opéré « une réécriture de l'ensemble des catégories essentielles de droit public » favorisant un « allongement progressif [des droits fondamentaux] dont peuvent se prévaloir les personnes morales » (p. 130). À partir d'une analyse des Questions Prioritaires de Constitutionnalité soulevées par les entreprises, les auteurs montrent que celles-ci ont désormais davantage d'outils pour défendre leurs intérêts au détriment des personnes physiques. Concernant la sécurité (chapitre 4), Stéphanie Hennette Vauchez et Antoine Vauchez avancent que, par leurs décisions, ces institutions ont contribué à la mise en place d'un ordre de plus en plus sécuritaire. Ainsi, suite à l'élévation de la « protection de l'ordre public » au rang de norme constitutionnelle (p. 149), le Conseil constitutionnel aurait été amené à rendre des décisions tendant à « concilier » les droits et libertés fondamentales et la préservation de l'ordre public (p. 151), réduisant d'autant la valeur constitutionnelle des premiers. Quant au Conseil d'État, ses orientations seraient allées bien davantage dans le sens de la préservation de l'ordre public que des droits et libertés, notamment en permettant que des mesures liées à l'état d'urgence soient employées à d'autres fins que la lutte contre le terrorisme (p. 162).

Enfin, en matière de souveraineté (chapitre 5), les auteurs s'attachent à montrer comment le Conseil constitutionnel s'est employé à préserver les marges de manœuvre des autorités nationales à l'égard du droit international (p. 171) et comment les juges du Conseil d'État ont entravé l'application d'un certain nombre de dispositions internationales favorables à l'extension des droits humains.

Si la garantie « des exigences et des raisons de l'action gouvernementale » (p. 195) par les juges du Palais Royal a ainsi prévalu sur leur mission de défense des droits et libertés, Stéphanie Hennette Vauchez et Antoine Vauchez montrent, dans la dernière partie de leur ouvrage, que de nouvelles revendications juridiques – liées à l'écologie, aux discriminations et au domaine associatif – ont émergé, remettant à l'épreuve leur rôle protecteur. Face à l'affirmation croissante de droits et devoirs environnementaux (chapitre 6), les auteurs défendent que l'élargissement du bloc de constitutionnalité à la Charte de l'environnement s'est soldé par une « crise d'effectivité » (p. 204) : en effet, du point de vue des juges du Palais Royal, de nombreux articles de la Charte de l'environnement ne sont que des principes visant à orienter l'action publique et n'ont donc pas réellement d'effet contraignant. Ces juges peuvent ainsi s'appuyer sur l'argument de la « raison impérieuse d'intérêt public majeur » (p. 212) pour rendre des décisions contraires à la protection de l'environnement. Concernant la lutte contre les discriminations (chapitre 7), le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État adopteraient un principe d'égalité très peu contraignant pour les pouvoirs publics. Refusant de reconnaître un « droit à la non-discrimination », leurs membres ne peuvent en effet admettre l'existence d'une « discrimination indirecte », laquelle serait pourtant bienvenue pour « sanctionner les différences de traitement injustifiées » (p. 237). Au travers du cas de la laïcité, les auteurs montrent très bien combien cette position est problématique puisqu'elle autorise la création de textes juridiques susceptibles de produire des effets discriminatoires malgré leur apparente neutralité (p. 257-265). Enfin, c'est en s'appuyant sur la manière dont les institutions du Palais-Royal ont traité la loi du 24 août 2021 que Stéphanie Hennette Vauchez et Antoine Vauchez observent leur rapport à la société civile (chapitre 8). Défendant que ce texte a porté une atteinte grave aux libertés associatives en élargissant la possibilité pour le Chef de l'État de prononcer la dissolution administrative des associations et en soumettant toute association sollicitant des subventions publiques à la signature d'un contrat d'engagement républicain, les auteurs regrettent que les juges du Palais-Royal aient à peine sourcillé (p. 274-283).

Au terme de l'analyse, le tableau que dresse l'ouvrage apparaît extrêmement inquiétant. Si le Conseil constitutionnel et le Conseil d'État apparaissent parfois comme des institutions qui modèrent les atteintes les plus manifestes aux droits et libertés civiles, les décisions qu'elles rendent tendent prioritairement à accompagner les réformes des gouvernants, y compris lorsqu'elles portent préjudice à ces droits et libertés. Aussi le choix des auteurs d'ouvrir, en fin d'ouvrage, le débat sur les sources possibles d'un renouveau démocratique semble-t-il salutaire. Au-delà de l'intérêt qu'il y aurait pour eux à « arracher le Conseil d'État à cette identité de grand corps de l'État » (p. 300), ils plaident en faveur de pouvoirs accrus accordés à des institutions comme le Défenseur des droits, le Contrôleur général des lieux de privation de liberté ou encore la Commission nationale consultative des droits de l'Homme.

Extrêmement documenté, cet ouvrage, qui mêle analyse juridique et réflexion sur notre système politique, pourra être utile aux enseignants de Sciences économiques et sociales pour alimenter des séquences d'Enseignement Moral et Civique portant sur la question des libertés et des institutions censées les préserver. En particulier, de nombreux passages permettent de montrer que l'existence d'institutions disposant d'un pouvoir de contrôle sur l'État lui-même ne suffit pas à garantir durablement l'effectivité des droits et libertés fondamentales. C'est ainsi l'une des forces de l'argumentation tenue par Stéphanie Hennette Vauchez et Antoine Vauchez que de dévoiler divers mécanismes sociaux et politiques les ayant amenées à s'éloigner du rôle protecteur qui leur est officiellement dévolu à l'égard des possibles dérives autoritaristes des gouvernants. Aussi, sans aller jusqu'à verser dans la critique marxiste d'un droit bourgeois, l'ouvrage met tout de même très bien en évidence que l'orientation des décisions rendues par le Conseil d'État et le Conseil Constitutionnel ne sont pas indépendantes des relations que leurs membres entretiennent avec les puissants. Un constat finalement très préoccupant dans cette période où beaucoup, parmi eux, manifestent un intérêt croissant envers les régimes illibéraux.

Recension :
Safia Dahani, Estelle Delaine, Félicien Faury,
Guillaume Letourneur (dir.),
Sociologie politique du Rassemblement national
Presses du Septentrion, 2023, 326 p.

Parmi le foisonnement de publications sur le Rassemblement National (RN) – et plus largement sur les partis d'« extrême-droite » ou « populistes » en France et ailleurs – cet ouvrage collectif se distingue par la richesse des enquêtes de terrain sur lesquelles il s'appuie. Si celles-ci ont été réalisées entre 2011 et 2018, les enseignements qu'il est possible d'en tirer sont manifestement nombreux, malgré l'ampleur apparente des transformations que ce parti a connues depuis, notamment suite aux conquêtes électorales réalisées lors des élections européennes et législatives de 2022 et 2024.

Martin Siloret

Le livre, qui fait suite aux Journées d'études « Comprendre le Front national » tenues en 2018 à l'Institut d'études politiques (IEP) de Toulouse, est composé, outre une éclairante introduction d'Estelle Delaine et Safia Dahani, de 11 chapitres regroupés en trois parties abordant respectivement la question des « ancrages territoriaux » du Front national (FN, devenu RN en 2018), celle des « carrières militantes » et enfin celle des élites frontistes et de leur recrutement. Une postface rassemble enfin la transcription (mise à jour pour la version écrite) des interventions de Martina Avanza, Magali Boumaza, Daniel Gaxie et Patrick Lehingue lors de la table ronde finale des Journées d'études.

Les travaux réunis ici partagent le fait de s'appuyer sur des enquêtes de terrain qualitatives et localisées (« au microscope »), dans une approche compréhensive et internaliste, c'est-à-dire attentive aux logiques et contradictions des acteurs. Ce parti-pris permet à l'ouvrage de remettre en question l'exceptionnalisme épistémologique dont fait trop souvent l'objet le RN en sciences sociales. Au contraire, en utilisant les mêmes méthodes et outils conceptuels que ceux employés pour étudier les autres partis, ces travaux s'inscrivent dans une entreprise de cumulativité bienvenue. C'est ainsi que Marion Jacquet-Vaillant s'attache à « décloisonner la sociologie de l'engagement militant » (Sawicki et Siméant, 2009) en montrant comment la frontière parti/mouvement social est poreuse lorsque l'on se penche sur les carrières militantes des Identitaires. Au même titre que d'autres partis, le RN doit donc être étudié dans le contexte de son « milieu partisan » (Sawicki, 1997). Le chapitre de Safia Dahani met quant à lui l'accent sur les « reconversions partisans » qui voient des militants de droite passer (de manière plus ou moins durable) au RN ; reconversions qu'elle analyse au prisme de la professionnalisation des partis politiques, phénomène auquel le RN n'échappe donc pas – *a fortiori* depuis les succès électoraux européens et législatifs de 2024. Estelle Delaine place, elle, la focale sur un secteur partisan *a priori* secondaire mais qui joue au RN un rôle central (l'actualité judiciaire de 2025 nous le rappelle !) : la représentation du RN au Parlement européen, et plus particulièrement le recrutement des collaborateurs, mis au service de l'organisation partisane et de la domination patrimoniale qui s'y opère.

Cette approche compréhensive et « par le bas » du RN permet également de déconstruire certaines catégories du sens commun trop souvent réifiées (ainsi du « vote RN » ou des « militants RN ») et de prêter attention à la grande variabilité des situations et des processus qui peuvent produire un vote ou un engagement frontiste. Lorenzo Barrault-Stella et Clémentine Berjaud montrent ainsi comment des logiques de distinction au sein des classes populaires, notamment sur critère religieux, peuvent conduire des électeurs parisiens racisés à voter pour le RN. De même, l'étude de Maialen Pagiusco souligne que les gays militant au RN ne sont pas frontistes « malgré » leur homosexualité, mais au contraire que leurs carrières (homo)sexuelle et politique convergent : le parti, certes

lieu de production de discours homophobes, est pour eux surtout un lieu de sociabilité gay (y compris sexuelle) et de discours homonationalistes. L'approche micro-sociologique adoptée par les auteurs et autrices permet aussi à Maeva Durand et Margherita Crippa de saisir comment (et à quelles conditions) les appartenances de genre et de classe de femmes issues de milieux populaires peuvent, en fonction des contextes et des stratégies des dirigeants du parti, se muer non en handicaps mais en ressources dans la compétition politique.

Par-delà la diversité des terrains étudiés, un même questionnement problématique fait office de fil rouge : la question des modalités et des limites de la légitimation des mobilisations frontistes – celles des électeurs, des militants et des élites dirigeantes. Nombre de contributions interrogent ainsi la pertinence de la grille d'analyse en termes de déviance et de stigmatisation pour rendre compte de l'inscription de l'engagement frontiste dans le champ politique et le monde social. C'est ainsi que Félicien Faury propose d'envisager ce parti comme une « entreprise politique clivante », mettant en lumière l'interaction entre la stigmatisation opérée par le RN – celle des populations racisées des quartiers populaires – et celle dont il est lui-même l'objet (analyse prolongée dans sa thèse, cf. Faury, 2024). Mégane Erbani montre à cet égard combien le vote RN reste perçu comme stigmatisant par les militants de « La manif pour tous », y compris ceux qui se résolvent à voter pour Marine Le Pen « par défaut » au second tour de l'élection présidentielle de 2017. Le cas des enseignants militant au RN étudié par Benjamin Chevalier illustre également la puissance de la stigmatisation dont continue à faire l'objet l'engagement frontiste dans certains milieux sociaux et professionnels.

Un des principaux résultats qui traverse l'ouvrage est celui de la relative faiblesse de l'implantation militante locale du RN. Guillaume Letourneur souligne ainsi « la prédominance des logiques centrales » dans l'organisation des campagnes électorales et dans les tentatives d'implantation locale, y compris sur les territoires qui lui sont électoralement le plus favorables, comme le département de l'Yonne. Cette forte centralisation partisane et cette difficulté à convertir un terrain *a priori* propice en ancrage politique solide se traduisent en l'occurrence par le parachutage dans le département d'un jeune membre du cabinet de Marine Le Pen, Julien Odoul, issu des classes supérieures, et par son échec lors des élections législatives de 2017. Là encore, la suite des événements, marquée en l'occurrence par l'élection du même Julien Odoul en 2022 puis sa réélection en 2024, pourrait laisser penser que ce diagnostic d'une faible implantation locale du RN n'est plus d'actualité. Mais succès électoral et ancrage local durable ne sont pas synonymes : le modèle de la cartellisation des partis (malgré ses limites) peut ici servir de grille d'interprétation, le RN s'inscrivant à cet égard dans une évolution partagée par les autres principales entreprises politiques françaises (Bachelot, 2020). En effet le RN, la France insoumise (LFI) et Renaissance, dont les leaders nationaux respectifs occupent le premier plan de la vie politique à l'échelle nationale depuis dix ans, partagent à la fois une très faible implantation dans les collectivités territoriales et une relative faiblesse militante et organisationnelle. Or ces traits communs, qui concourent à en faire des « partis personnels » (Lefebvre, 2022, p. 175-178), les rendent aussi particulièrement dépendants du financement public... donc très vulnérables aux retournements de fortunes électorales.

Bibliographie

Faury F., 2024, *Des électeurs ordinaires. Enquête sur la normalisation de l'extrême-droite*, Paris, Seuil.

Sawicki F., 1997, *Les réseaux du Parti socialiste. Sociologie d'un milieu partisan*, Paris, Belin.

Sawicki F., Siméant J., 2009, « Décloisonner la sociologie de l'engagement militant », *Sociologie du travail*, vol. 51, n° 1, p. 97-125.

Bachelot C., 2020, « La cartellisation des partis : disparition ou recomposition ? », in **Martinache I., Sawicki F. (dir.)**, *La fin des partis ?*, Paris, La vie des idées, p. 71-90.

Lefebvre R., 2022, « Que sont devenus les partis-mouvements ? La France insoumise et la République en Marche depuis 2017 », *Esprit*, janvier-février, n° 1, p. 167-178.